

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les Avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de Région ou d'une auto-saisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

**Assemblée plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
du 19 Avril 2022**

AVIS DU CESER OCCITANIE

**POUR UNE ÉCONOMIE BLEUE SOUTENABLE
EN OCCITANIE**

Rapporteur : **Xavier PETRACHI**

**Conseil Économique Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

SOMMAIRE

DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

AVIS
POUR UNE ÉCONOMIE BLEUE SOUTENABLE EN OCCITANIE
PARTIE 1 : PORTS DE COMMERCE, CONSTRUCTION NAVALE, PÊCHE ET
CONCHYLICULTURE, ÉNERGIE ÉOLIENNE EN MER

EXPLICATIONS DE VOTE

DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

**DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Monsieur le premier Vice-Président de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, représentant
Madame la Présidente de Région,
Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,
Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui au Théâtre de Narbonne pour cette première assemblée plénière de l'année, qui se déroulera sur la journée.

Si la situation sanitaire du pays est encore sous surveillance, il n'en demeure pas moins que la levée de certaines restrictions (fin du masque obligatoire en intérieur et suspension du pass vaccinal) – même si certains gestes barrières restent à maintenir - nous donne une certaine bouffée d'oxygène propice à des retrouvailles en présentiel pour la tenue de l'ensemble des réunions du CESER (des instances de gouvernance, des commissions et de la section), permettant ainsi de réactiver cette cohésion de groupe nécessaire, quelque peu fragilisée, et de favoriser des échanges entre nous plus constructifs. N'oublions pas que depuis mi-décembre 2021 jusqu'à mi-février 2022, nous avons tenu toutes nos réunions en 100 % visioconférence ; l'assemblée plénière de fin d'année 2021 a été organisée au format dématérialisé, avec vote électronique à distance.

Si nous renouons progressivement un peu avec la « vie d'avant », cela doit se faire encore dans le respect des gestes barrières pour toutes les réunions car le virus Omicron et les nouveaux variants circulent partout. Une partie de la délégation du CESER en a été victime lors d'une réunion de l'Eurorégion à Perpignan le 16 mars... Un cluster a concerné le quart de l'effectif du CESER à Toulouse. Une conseillère est repartie d'une réunion avec les symptômes du virus et a dû s'arrêter.

Si nous ne pouvons imposer le port du masque, il est fortement recommandé, c'est un rappel que nous faisons, comme l'a fait le DGS de la Région au personnel, mais aussi aux conseillers régionaux.

Le Bureau du CESER du 11 avril rappelle les modes d'organisation des réunions, la possibilité de recourir à la visioconférence et le nombre augmenté de lieux pour les réunions en présentiel entre Toulouse et Montpellier, il suffit de prendre les contacts nécessaires : Castelnaudary – Carcassonne – Narbonne et d'adresser des propositions de plannings sur 3 mois, ce que demandent les collectivités et les Chambres consulaires qui nous hébergent.

Avant d'aborder quelques points d'actualité, je rappelle l'ordre du jour de cette séance plénière où seront présentés pour débat et vote, trois projets d'Avis qui ont trait aux spécificités de la région avec les besoins d'adaptation, d'évolution et de résilience nécessaires à l'existence des territoires et de leurs habitants, faisant aussi écho à l'actualité :

- Ce matin, le rapport « *Étude des transitions en Occitanie - Une approche scientifique interdisciplinaire en soutien aux politiques publiques et au dialogue science-société* », préparé par la commission « Enseignement supérieur – Recherche – Valorisation – Transfert - Innovation » présidée par Alain RADIGALES, sera présenté par la rapporteure Virginie MAHDI. Puis, s'en suivra la présentation du Avis « *Pour une Économie bleue soutenable en Occitanie* », élaboré par la commission « Méditerranée – Littoral – Relations internationales » présidée par Marc CHEVALLIER. Le rapporteur est Xavier PETRACHI.
- Cet après-midi, ce sont les co-rapporteurs Nathalie VEYRE et Jean-Marie BEZ qui présenteront le Avis « *Zones d'emploi et bassins de vie : quels leviers pour un développement équilibré et*

une attractivité durable en Occitanie ? » Ce rapport a été préparé par la commission « Éducation - Formation – Emploi – Jeunesse - Enjeux de société » présidée par Olivier-Ronan RIVAT.

Je remercie les commissions concernées et leur président respectif, les rapporteurs et les chargés de mission pour le travail accompli. Une mention spéciale pour Julien RIOU, chargé de mission de la commission Méditerranée, pour qui, il s'agissait-là du premier rapport rédigé.

L'Étude des transitions

Aujourd'hui, nous sommes dans une phase où la transformation de nos modèles économiques et de nos modes de vie s'impose à nous pour relever les défis liés au changement climatique et atteindre les Objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies en 2015. Favoriser ces transitions demandera à l'ensemble des acteurs concernés (État, collectivités, entreprises, monde de la recherche, ...) de s'engager dans une démarche de changement en favorisant la coopération et la transversalité.

Le CESER mesure la nécessité de se diriger vers ces mutations nécessaires au bien commun. Il s'est saisi du sujet des sciences de la transition et a réalisé le rapport qui est présenté ce matin et vient éclairer sur l'importance accordée aux évolutions environnementales et sociétales et l'urgence de transformations de nos sociétés pour atteindre à minima en 2030 les Objectifs de développement durable de l'ONU (réduction de la pauvreté, amélioration du quotidien de tous les habitants de la planète, alimentation pour tous, éducation pour tous...). Les États sont engagés sur des changements profonds des systèmes de production et de consommation pour y parvenir. Les transitions doivent être engagées à tout niveau (institutions, budgets, gouvernance,...). Cela est bien compris : les Pactes verts Europe et Région Occitanie, le Plan de relance de l'État français prévoient des pistes d'action pour cette transformation de nos sociétés par des transitions écologiques, énergétiques, sociétales, numériques ; pour le Plan France Relance, 30 % du budget, soit 30 Mds€ sur les 100 milliards sont consacrés à la transition écologique. Jusqu'à maintenant, le modèle de croissance était basé sur une approche en silo des problématiques.

Le monde académique doit maintenant se pencher sur l'étude des transitions avec deux défis à relever : des transitions sociotechniques et des transitions durables.

En région, il y a tout pour fédérer la communauté scientifique autour du sujet. Le CESER a étudié la question en regardant comment la Région pourrait soutenir une telle structuration. La pertinence de cette structuration, l'étude des transitions permettra t-elle de contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable ? Comment faire émerger cette structuration et favoriser l'implication des milieux socio-économiques ?

Le CESER propose ainsi une analyse et des propositions pour accompagner cette nouvelle approche en région en lien avec la recherche transdisciplinaire et territorialisée de l'étude des transitions, la formation initiale et formation tout au long de la vie des acteurs publics et privés, la diffusion de la culture scientifique par la transmission des savoirs, la gouvernance publique en lien avec le milieu académique.

Cette structuration académique autour des sciences de la transition est un élément qui permettra de faire avancer sur de nouvelles recherches et innovations dans des secteurs stratégiques.

Ce rapport s'adresse principalement à la Région, à l'État, mais il doit aussi permettre une transition inclusive comme doit l'être l'écologie en France à l'exemple de la Suède et la Norvège qui réussissent mieux que nous.

Pour une économie bleue soutenable en Occitanie

Transition et emploi vont de pair. Le CESER s'est autosaisi du sujet « Pour une économie bleue soutenable en Occitanie ». La région Occitanie disposant d'atouts maritimes, une stratégie à long terme visant à soutenir et développer une création de richesses durable dans tous les secteurs maritimes offrant un potentiel considérable en matière d'innovation et d'emplois est à mettre en œuvre. Cette économie bleue soutenable entre dans le cadre du Pacte vert de la Région. Le Plan Littoral signé avec l'État lui est aussi dédié.

Le sujet est étudié en deux parties : la première partie qui constitue le Avis présenté aujourd'hui, traite des filières industrielles (activités des ports de commerce, chantiers navals, etc.) et les activités économiques liées à l'exploitation et à la valorisation des ressources marines naturelles (pêche, conchyliculture, énergies renouvelables, etc.), ainsi qu'aux actions de recherches et d'innovation dédiées aux activités maritimes. Une deuxième partie abordera l'ensemble des sujets touchant à l'économie touristique : hébergements de loisirs, sports nautiques (plongée, plaisance, etc.), ports de plaisance, restauration, et sera présentée en assemblée plénière au second semestre 2022.

Ce premier rapport a pour objectifs de mettre en lumière le potentiel des activités maritimes régionales et les innovations importantes qui modifient ces activités traditionnelles et en créent de nouvelles, en prenant en compte les évolutions nécessaires liées au réchauffement climatique et à la nécessité impérieuse de protection des milieux et patrimoine marins ; informer les représentants de la société civile organisée, les acteurs économiques et plus largement les citoyens d'Occitanie des activités maritimes soutenables et de leur potentiel. Dans ce secteur aussi, nous avons une alerte sur des milliers d'emplois disponibles et à pourvoir. Il faudra mettre en œuvre une Gestion territoriale des emplois et des compétences, avec un accent sur la féminisation des emplois.

Un regard accru sur la situation de l'emploi en région, avec un besoin et des services d'accompagnement

La région Occitanie a un taux de chômage parmi les plus élevés de France avec comme paradoxe, de nombreux besoins de main-d'œuvre et des tensions de recrutement dans tous les secteurs. Le taux de pauvreté est également parmi les plus élevés du pays. Depuis le mois d'octobre 2021, nous sommes passés devant les Hauts-de-France pour le taux de chômage en raison notamment de l'arrivée de 50 000 habitants de plus par an, dont plus de 21 000 actifs.

Zones d'emploi et bassins de vie

Le CESER, qui reste toujours en alerte sur ces sujets, a mené une réflexion sur les zones d'emploi et bassins de vie qui vous est proposée aujourd'hui pour débat et vote. Au regard de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques, sociales, territoriales et humaines, le CESER fait une analyse de la situation et formule des préconisations pour sauvegarder, redévelopper l'emploi et promouvoir l'attractivité territoriale et le maintien des populations à l'échelle des 27 zones d'emploi et des bassins de vie qui paraissent être des échelons d'analyse pertinents.

Les préconisations du CESER s'articulent autour des thèmes suivants, pour guider les acteurs des territoires dans les défis d'aujourd'hui et de demain : la gouvernance et les stratégies territoriales, la cohésion sociale et la solidarité des acteurs, les services comme dénominateurs communs.

Le CESER rappelle son attachement aux services publics, garants du pacte républicain par leur continuité, et soutient le maintien des services publics de proximité en présentiel dans un maillage fin du territoire. L'accès aux soins médicaux pour tous est déterminant, aussi pour le CESER, la présence d'un pôle santé dans chaque bassin de vie de la région est nécessaire. La mise en œuvre d'une politique

de transport au service des habitants et de l'accès aux services publics est primordiale pour permettre rééquilibrage et cohésion sociale territoriaux.

Le CESER préconise au Conseil régional de :

- Systématiser davantage une approche transversale de l'élaboration de ses politiques publiques ;
- De favoriser l'émergence dans chaque zone d'emploi d'un « contrat social » entre les différents acteurs pour mieux dynamiser et coordonner les effets des leviers (services publics et privés, dynamiques collectives, et politiques publiques d'accompagnement) ;
- De mieux associer, pour dynamiser l'emploi dans le cadre du déploiement du service public, accessible aux citoyens, entreprises et porteurs de projets, « Maison de ma Région », les Chambres consulaires ;
- De participer à l'expérimentation des CLEFOP (Comité local emploi, formation, orientation professionnelle) comme le fait la Région des Pays de la Loire dans le cadre de sa Stratégie régionale pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle (SREFOP) ;
- De soutenir fortement tout particulièrement la Gestion territoriale des emplois et compétences (GTEC) ;
- Dans le cadre du dispositif Territoires zéro chômeur longue durée (TZCLD) où 14 « territoires émergents » sont engagés dans la démarche suite à la 2^e loi d'expérimentation de décembre 2020, de soutenir financièrement les entreprises à but d'emploi dans les mêmes conditions que celles dans lesquelles il soutient les autres entreprises. La volonté de maintenir les personnes dans l'emploi et de favoriser le développement d'activités génératrices d'emplois, doit rester un objectif prioritaire pour notre région au taux de chômage élevé.

Mais une initiative forte de la Région Occitanie au service de l'emploi : le Pacte pour l'Embauche

L'emploi demeure un intérêt central des politiques publiques régionales. Le CESER salue le lancement par la Région Occitanie du Pacte pour l'embauche, adopté en assemblée plénière le 24 mars. Ce document dont vous avez été destinataires, contient des mesures établies en 4 mois en concertation avec les partenaires sociaux, associatifs et les collectivités destinées à faciliter l'insertion des personnes en recherche d'emploi, en reconversion et des jeunes, dans les territoires urbains et ruraux, mais aussi pour lever les freins à l'embauche et répondre aux besoins des entreprises dans les secteurs et sur les métiers qui peinent à recruter.

La Région a fait le travail qu'elle attendait du CESER pour novembre 2021. Cela doit nous interroger puisque les acteurs économiques, sociaux et associatifs ont travaillé avec la Région à l'élaboration de ce Pacte pour l'embauche. Ce travail réalisé est en faveur d'une politique inclusive des personnes sans formation ni emploi, au moment où nous sommes confrontés à de fortes pénuries de main d'œuvre.

N'ayant pu participer à l'assemblée plénière de la Région, j'ai fait part à la Présidente de la qualité de ce travail et de mon soutien et de celui du CESER. Elle a souhaité dans son intervention souligner l'intérêt du CESER, qui sera par conséquent associé à la mise en œuvre au plus près des publics dans les territoires, mais aussi au suivi et à l'évolution de la montée en puissance de ce dispositif pour en faire un bilan au bout de 18 mois.

Dans l'attente de la lettre de commande, nous devons réfléchir à la réponse à apporter, à l'organisation interne (participation aux réunions dans les territoires) avec la Commission « Éducation - Formation – Emploi – Jeunesse - Enjeux de société » qui jouera un rôle central et proposer un cadre opérationnel dans chaque territoire (Intercommunalités – bassins de vie) pour associer tous les acteurs à la réussite de ce plan, pour réduire les pénuries de main-d'œuvre, mieux orienter, former, qualifier et **avoir enfin un véritable outil opérationnel : une Gestion territoriale des emplois et des compétences dans les**

bassins d'emplois, les bassins de vie. Je travaille déjà à une GTEC pour le cluster de la Mecanic Vallée (3 départements : Corrèze – Lot - Aveyron).

La réalisation de grandes infrastructures, instrument du développement et du désenclavement du territoire

Favoriser l'emploi, le développement économique et social harmonieux de notre région passe par l'aménagement du territoire en termes d'infrastructures, permettant la mobilité de tous les habitants. Le Grand projet du sud-ouest (GPSO) destiné à mailler ce grand territoire par la réalisation d'infrastructures nouvelles pour le transport de voyageurs et le fret ferroviaire est en phase d'aboutissement après la création par ordonnance de la « Société du Grand projet du sud-ouest (GPSO) » (le 2 mars) et la signature du plan du financement du projet le 14 mars 2022 par le Premier ministre, SNCF Réseaux et 25 collectivités territoriales (Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, Métropoles de Bordeaux et Toulouse, 8 Départements et 13 intercommunalités) est accueillie avec satisfaction par le CESER. Enfin ! Dirons-nous. Les travaux pour la réalisation de la LGV Bordeaux-Toulouse devraient débuter en 2024.

Le CESER, mais aussi l'Association €ud TEAM que je préside et qui regroupe des acteurs économiques et des collectivités des Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, ont porté le modèle « société de projet » depuis mars 2016 et contribué à le faire introduire dans la LOM. Nous avons ainsi contribué à rendre irréversible la réalisation de cette infrastructure nécessaire au titre de la mobilité, conforme à la transition énergétique et au développement durable et aux besoins des populations qui sont des usagers au quotidien des transports collectifs. C'est aussi une nécessité pour renforcer le fret ferroviaire pour lequel nous devons travailler au développement.

Complément du futur réseau à grande vitesse du sud de la France, aux côtés de la LGV Bordeaux-Toulouse et Marseille-Nice, la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP) est en phase de réalisation. Ainsi le protocole d'intention de financement de cette ligne a été signé le 22 janvier 2022 par le Premier ministre, la Présidente de la Région Occitanie et l'ensemble des collectivités locales partenaires et l'ordonnance de création de la société de projet LNMP a été adopté par le gouvernement le 2 mars 2022.

La réalisation de ces infrastructures constitue une étape importante pour le développement et le désenclavement du territoire.

Quel développement de la zone aéroportuaire de Toulouse-Blagnac à l'horizon 2050 ?

Toujours dans cette optique d'un développement durable du territoire, je vous informe de l'initiative du Préfet de région annoncée le 17 janvier 2022, appuyée par la Région Occitanie, Toulouse Métropole et le Conseil départemental de la Haute-Garonne, que constitue la mise en place depuis mars 2022 d'un atelier des territoires pour réfléchir à la place, aux évolutions de la plateforme aéroportuaire de Toulouse-Blagnac qui est au cœur des enjeux d'aménagement durable. Le CESER est associé à cette méthode de travail participative innovante. Le Préfet m'a demandé d'être l'un des grands témoins. S'agissant d'une vision de la situation à l'horizon 2050, en accord avec le Bureau, nous avons demandé à la section Prospective de désigner deux représentants pour participer aux réunions. Ainsi Hugues BEILIN, journaliste, résidant à Toulouse et familier de l'aéroport et Jean-Paul LABORIE, géographe, habitant à Blagnac ont assisté aux premières réunions (7,8 et 11 mars). Par ailleurs, Patrick AYGOBERE, représentant la FRTP au CESER a suivi également les travaux et fait le lien avec la commission Aménagement du territoire dont il est membre et le groupe de travail proposé par la commission.

Un autre atelier est prévu en juillet puis en septembre 2022 pour une conclusion en fin d'année.

Une contribution du CESER sera à réaliser par la section prospective, en lien avec un groupe spécifique de la commission 1 du CESER, dans le cadre d'une démarche prospective retenue par l'État et les grandes Collectivités. Une réunion commune permettra de définir le travail de chacun. Cette production de prospective territoriale (2050) pourrait être présentée au Bureau par la Section en décembre 2022 ou janvier 2023.

Par ailleurs, les travaux du CESER « Occitanie 2050 » feront l'objet d'une conférence nationale fin 2022 – début 2023.

Le CESER à l'initiative pour la transformation écologique et énergétique

Le rapport du GIEC nous rappelle les urgences du changement climatique qui ne peuvent être reportées et ajournées à cause de toutes les crises que nous connaissons depuis 3 ans : sanitaire, économique et politique avec l'agression de l'Ukraine par la Russie.

La sensibilisation de toute la société, des collectivités comme des acteurs économiques et sociaux, des individus reste nécessaire pour opérer la transformation de nos modèles économiques et nos modes de vie.

Le CESER y prend part depuis le rapport d'octobre 2018 et nos 41 propositions reprises par la Région pour parvenir à l'autonomie alimentaire par le développement des filières en Occitanie, par l'agro-écologie, la maîtrise du foncier, la sécurisation de la ressource en eau par une politique de stockage de l'eau...nous sommes en train de gagner cette bataille avec les arbitrages du Premier ministre et du Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne.

Mais pour cela, il faut avoir des bras, c'est-à-dire des agricultrices et des agriculteurs volontaires pour s'installer, reprendre les activités, de ce point de vue la qualité de la Halle Occitanie au Salon de l'Agriculture a montré les nouvelles générations, les nouveaux visages qui des Hautes-Pyrénées à la Lozère, des Cévennes au Pays catalan incarnent la qualité des produits, la sécurité alimentaire, l'ancrage territorial et les mutations nécessaires. Pour toutes ces raisons, nous devons combattre l'agri-bashing.

Le littoral et le trait de côte

Le CESER fera vivre aussi le rapport sur le changement climatique pour le littoral - voté à l'unanimité il y a 3 ans - par un travail collaboratif avec la Région et un groupe de travail qui inclut le GIEC, l'expertise universitaire, les acteurs économiques et sociaux dont le CESER et des ONG. Nous avons avec Christian GOLLIER, professeur à TSE à Toulouse et membre du GIEC, et des universitaires de Montpellier l'expertise suffisante pour faire un travail de veille à destination des grandes collectivités, de l'État et de la société civile.

La décarbonation des activités agricoles et de la forêt

Le CESER est encore opérationnel par le Avis préparé par la commission Agri-agro, Ruralités...sur la décarbonation de l'agriculture, de la forêt, des activités agricoles et agroalimentaires.

Des filières énergétiques décarbonées

La Commission activités et mutations économiques finalise un travail qui est une première en France en faveur d'une stratégie industrielle pour les filières énergétiques décarbonées, de l'hydrogène au nucléaire avec les ENR pour le respect de nos engagements zéro carbone à l'horizon 2050, avec l'exigence de développer en Occitanie et en France les produits nécessaires à leur fabrication, alors

que nous en importons souvent la totalité et que la question du retraitement des déchets ou des produits en fin de vie doit être une exigence pour toutes les filières et pas seulement le nucléaire !

Matériel sanitaire « made in Occitanie »

Le CESER est à l'initiative en faisant émerger le projet industriel de masques de protection et autres matériels (blouses, gants...) à partir de la pâte à papier avec un procédé technique chimique, la chromatogénie. Nous avons organisé en visioconférence une réunion de travail avec les équipes compétentes du Ministère de l'Industrie et de la Direction générale des entreprises. Ce projet soutenu par la Région et l'État sera opérationnel début 2023 et permettra la production de matériels de protection 100 % renouvelables, 100 % biodégradables et 100 % made in Occitanie, made in France. Sans notre action avec Alain RADIGALES, ce projet n'aurait jamais vu le jour !

La filière automobile

Très investi à la demande des organisations syndicales dans les mutations de cette industrie et de ses conséquences, je reste mobilisé pour trouver un débouché industriel à la fonderie SAM avec la Région, les collectivités locales, à la fois pour le gardiennage du site pour éviter le déménagement sauvage de machines et permettre le rachat des bâtiments par la Région et celui des machines par l'industriel lotois.

La solution que j'ai proposée va permettre la signature d'un protocole d'accord avec les mandataires judiciaires, qui sécurise tous les acteurs et notamment le site dont les locaux et les machines qui ne pourront être vendus à la sauvette, car la Région s'est engagée avec un industriel sur ce projet de reprise à compter du 30/06/2022. Ce protocole sera signé dans les 48 heures.

Bosch : la mutation se fait avec la filière hydrogène pour la fabrication de batteries pour les camions réfrigérés. Rodez sera le site mondial de fabrication, mais pour d'autres produits et pour diversifier les activités, il sera nécessaire d'embaucher de jeunes ingénieurs sur le site de Rodez pour y parvenir. C'est un point que j'ai défendu il y a peu auprès du Président de Bosch France, du Ministre de l'Industrie et de la Présidente de Région.

Soutien à la filière nucléaire et aux Territoires d'Industrie

Avec Philippe PATITUCCI, Président de l'UIMM Gard-Lozère et Sylvain VIDAL, Délégué régional EDF, nous avons obtenu une politique d'accompagnement des investissements de la filière nucléaire sur le thème « une industrie, un territoire » afin de faire bénéficier les entreprises des énormes investissements de la centrale nucléaire du Tricastin (4,5 Mds€), et le tissu économique local (les intercommunalités concernées sur 3 départements). Mais, il nous est apparu d'une grande urgence de faire évoluer l'appareil de formation avec la Région, en proposant que pour la filière nucléaire, mais aussi pour toutes les filières, la question de l'accès aux compétences et la féminisation des emplois soit réfléchi et mise en œuvre en amont des filières et détaillée dans les contrats de filière.

La question des compétences, de la formation et des métiers nécessaires est la question principale du Plan France 2030 pour retrouver dans la durée notre indépendance stratégique dans de grands secteurs d'activité qui sont nos biens communs, en fabriquant nous-mêmes les produits dont nous avons besoin.

Une conférence pour la Méditerranée et l'éradication des matières plastiques

Comme je m'y étais engagé avec la décision de faire une autosaisine pour agir contre la pollution de la Méditerranée par les plastiques, nous avons fait avec Marc CHEVALLIER et Claude DUPUY la promotion d'un colloque sur ce sujet lors d'une réunion organisée aux Baléares les 9 et 10 juin 2019 avec nos collègues de l'Eurorégion et de la Catalogne.

Par notre engagement, nous avons réussi à mobiliser les CESER Sud (PACA) et Corse... Nos collègues espagnols ont de leur côté sollicité les CES de Valence et d'Andalousie.

Le programme avance. Nous avons un nouveau comité de pilotage le 21 avril. Une lettre cosignée avec la Présidente Carole DELGA permettra d'associer les régions de l'Arc méditerranéen.

Nous avons déjà réfléchi aux conclusions et à la suite :

- La création de la Conférence des régions de l'Arc méditerranéen, de l'Andalousie à la Corse, avec les CESER associés pour porter les questions liées au changement climatique ;
- La création par les régions avec les universités d'un observatoire régional pour suivre l'évolution de l'éradication des plastiques de la Méditerranée ;
- Une résolution accompagnant les conclusions de la Conférence avec une photo pour marquer l'engagement collectif dans la durée.

Nous négocions l'organisation générale et le support matériel avec la Fondation du Groupe La Dépêche, Midi Libre, l'Indépendant, Centre Presse et les organismes de gestion des événements à Montpellier, mais aussi le soutien et l'engagement de Michael DELAFOSSE, Maire de Montpellier et Président de la Métropole, dont la ville sera la Métropole de référence pour la France, puisque le Président de la République lui a proposé de faire à Montpellier toutes les rencontres et événements France-Afrique, nous y ajoutons l'avenir de la Méditerranée.

Nous serons rassemblés au Corum de Montpellier le 29 septembre 2022 ; nous sommes organisés pour réussir ensemble avec tous nos collègues, mais la charge de travail repose sur nos épaules, celles de la petite équipe administrative du CESER en plus des tâches quotidiennes qui déjà absorbent l'essentiel de notre énergie. Nous n'avons ni Cabinet, ni renfort humain, seulement nos convictions, notre énergie et du travail en supplément.

La France, la République – L'Europe – Le monde

À la sortie de plusieurs crises, dont la plus violente sur le plan sanitaire et économique est la pandémie mondiale qu'aucun d'entre nous n'a connue dans sa vie - puisque la dernière pandémie évoquée dans l'histoire de notre continent est la grippe espagnole de 1918 qui a fait 50 millions de victimes - pour soutenir le pays, ont été mis en place des plans sectoriels de soutien aux filières, la prise en charge par l'État du financement du chômage partiel longue durée (l'État a assuré la feuille de paie de 50 % des salariés français mis en chômage partiel, et les PGE pour les entreprises privées de recettes). Cela a permis à notre pays de tenir...cela a aussi permis de valoriser et défendre le rôle des services publics et de ses agents.

Nous enchaînons sur un renchérissement des matières premières et du prix de l'énergie pour vivre depuis le 24 février 2022 une guerre au cœur de l'Europe, à la frontière de l'Union européenne avec l'invasion d'un pays libre et indépendant, l'Ukraine, et les tentatives de destruction totale du pays des infrastructures de ses villes : hôpitaux, universités, immeubles d'habitation, ...comme en Tchétchénie. C'est une situation intolérable. Aujourd'hui Marioupol, ville de 450 000 habitants comme la métropole de Montpellier, est détruite à 80 %...les 20 % qui restent le seront dans les jours à venir.

La sale guerre en Ukraine pose trois questions aux Européens. Puisque nous n'avons rien cru, rien prévu, alors que depuis 15 ans la Russie provoque des guerres pour amener des régions ou pays avec des frontières garanties par des traités internationaux, à ce qu'était l'URSS avant 1991.

Pour POUTINE, la démocratie est inacceptable, les élections libres sont inacceptables, la démocratie c'est le déclin.

Cette tentative de déstabiliser l'Europe a provoqué trois réactions nécessaires et des décisions votées à l'unanimité par les pays de l'Union, au-delà de la condamnation du non-respect des traités signés :

- La solidarité pour l'accueil des réfugiés – plus de 4 millions d'Ukrainiens, et la solidarité humanitaire par les États, les collectivités, les ONG pour l'acheminement de vivres, vêtements, médicaments et matériels de soins.
- Des mesures de rétorsion économique : blocage des comptes bancaires, saisine de biens - La France a déjà saisi 1 milliard d'€ - retrait des groupes en Russie...
- La solidarité et l'unanimité des 27 États pour financer le matériel de guerre permettant à la résistance ukrainienne civile et militaire, de se défendre ; 1,5 milliard d'€ de budget européen auquel s'ajoute la livraison de matériels de défense fournis directement par les Européens et les pays démocratiques occidentaux de la Grande-Bretagne aux Canadiens et Américains.

Les crimes de guerre nous révoltent, les viols, les exactions sur des populations civiles nécessitent le recours aux tribunaux internationaux, les enquêtes sont en cours, la France est déjà sur place... Tout cela nous rappelle les crimes de la division Das Reich dans le Sud-Ouest de la France en 1944.

L'expression du CESER que j'ai proposée pour avis à mes collègues vice-président.e.s délégué.e.s le 28 février a recueilli, après remarques, une large majorité. Le texte mettait en avant 3 principes :

- La condamnation de l'invasion et la nécessité de la paix ;
- La solidarité pour l'accueil des réfugiés ;
- L'obligation pour les États et l'Europe d'assurer la sécurité des habitants, par l'ajustement des budgets nécessaires, la coopération avec nos alliés.

La paix sans la sécurité est un leurre, un pays qui n'a pas les moyens de protéger et défendre ses habitants est une proie.

Il en est du CESER comme de la société, nous ne pensons pas toujours les mêmes choses, nos rapports ne sont jamais votés à l'unanimité.

La défense européenne est déjà, dès le milieu des années 50, un sujet de controverse, mais l'agression de la Russie a soudé les Européens, relancé l'OTAN, instance de coopération et de solidarité, qui n'a jamais agressé personne.

Nous devons nous rappeler les mots d'Albert CAMUS : « Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde ».

L'actualité nous a donné raison

La communauté ukrainienne en région nous est reconnaissante. La position de l'Association Ukraine libre exprimée dans son courrier de remerciement et lors de la rencontre du 28 mars constitue la meilleure légitimation de notre expression et de notre solidarité. Les thèmes abordés lors de notre réunion permettent de fixer un cadre et une continuité dans la solidarité. J'en remercie Alain RADIGALES, Beatriz MALLEVILLE et Pierre-Jean GRACIA pour leur engagement sur la question – nous pouvons les aider – et les deux collègues présidents de CAF, Laurent NGUYEN (CAF 31) et Jérôme CAPDEVIELLE (CAF 66), pour les informations données en temps réel sur les aides que la CNAF et les CAF allaient mettre à disposition des Ukrainiens.

Le CESER investi dans la cellule de crise mise en place par le Préfet de région et la Présidente de Région, joue son rôle pour un travail de veille sur les conséquences économiques et l'accueil des réfugiés ukrainiens. Avec une veille toute particulière sur la sécurité alimentaire, la pauvreté en France et plus encore pour les pays de la Méditerranée et de l'Afrique devant les risques alimentaires et de famine que peut subir le bassin méditerranéen.

Les élections en France

Notre pays vit une échéance électorale importante. La France est attendue et observée sur l'issue du 2^e tour des élections présidentielles.

Comme vous, je souhaite ne pas vivre un cauchemar et espère que la France reste le pays de la liberté, de la démocratie, de la fraternité...et de la laïcité. Nos suffrages le 24 avril doivent le permettre.

La France, c'est le nom d'un pays, d'une république, qui incarne dans le monde le pays des libertés, des droits de l'Homme et des Lumières.

Parce que « dans un environnement mondial dangereux, l'Europe est une réponse à la complexité du Monde ! » (Commentaire de Dominique MOÏSI, spécialiste de géopolitique à l'IFRI).

Nous devons rester fidèle à nos valeurs.

Je vous remercie.

AVIS DU CESER OCCITANIE

**POUR UNE ÉCONOMIE BLEUE SOUTENABLE
EN OCCITANIE**

Avis adopté

Suffrages exprimés : 151
Pour : 150
Contre : -
Abstention : 1
Ne prend pas part au vote : -

Rapporteur : **Xavier PETRACHI**

**Conseil Économique Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission « Méditerranée – Littoral – Relations internationales » du CESER, présidée par Marc CHEVALLIER. Elle adresse ses remerciements aux personnes qui ont bien voulu alimenter sa réflexion :

Monsieur Jean-Guy AMAT,
Gérant,
Camping « Le Sérignan Plage »,

Madame Marie-Claire BAILLS,
Directrice,
Office du Tourisme Perpignan-Méditerranée,

Madame Isabelle BARDIN,
Déléguée régionale Occitanie,
Pôle Mer Méditerranée,

Monsieur Marc BARRAL,
Directeur adjoint,
Direction de la Mer,
Conseil Régional Occitanie /
Pyrénées-Méditerranée,

Monsieur Philippe BERTO,
Directeur Général délégué,
Comité Régional du Tourisme
et des Loisirs (CRTL) Occitanie,

Monsieur Thomas BORDRON,
Responsable développement,
ENGIE,

Monsieur Olivier CARMES,
Directeur Général,
Port Sud de France,

Madame Anne-Sophie CASSAN,
Déléguée Générale,
Union des Villes Portuaires Occitanie (UVPO) Occitanie,

Monsieur Michel CAVAILLES,
Directeur du Port,
Port CAMARGUE,

Madame Colette CERTOUX,
Vice-Présidente,
Fédération des Industries Nautiques (FIN),

Monsieur Didier CODORNIU,
1^{er} Vice-Président du Conseil Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
Parlement de la Mer,
Maire de Gruissan,

Monsieur Boris COMPAGNON,
Directeur,
CATANA GROUP,

Monsieur Eric DELMAS,
Gérant,
Aquablue & Rédéris Plongée,

Monsieur Xavier DESMAREST,
Directeur Général,
Grand Large Yachting,

Madame Esther EMMANUELLI,
Responsable biodiversité mer littoral,
CPIE Bassin de Thau,

Monsieur Bernard FOURCADE,
Président,
Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI),
des Pyrénées-Orientales,

Monsieur Olivier GUIRAUD,
Directeur Général,
QAIR Marine,

Monsieur Cyril HERVIEU,
Directeur Port de plaisance,
Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI),
des Pyrénées-Orientales,

Monsieur Patrice LAFONT,
Président,
Comité Régional Conchylicole de Méditerranée,

Monsieur Alex LALLIEE,
Gérant,
Central Windsurf,

Monsieur Gilles LECAILLON,
Président Directeur Général,
ECOCEAN,

Monsieur Eric MABO,
Délégué Général adjoint,
Fédération des Industries Nautiques (FIN),

Madame Zoé MAHÉ,
Directrice de projet Littoral 21,
Chargée de mission Mer Littoral auprès du Préfet de région,

Monsieur Jean-Guy MAJUREL,
1^{er} Vice-Président,
Sète Agglopôle Méditerranée,

Monsieur Dominique MARTINEZ,
Président,
MARTINEZ Constructions navales,

Madame Sylvie MICHEL,
Gérante,
Camping « Le Floride et l'Embouchure »,

Monsieur Dominique MONIOT,
Administrateur,
ENGIE,

Monsieur Laurent MOSER,
Président Pôle Mer Méditerranée,

Monsieur Romain PAUL,
Gérant,
Société YUYO,

Monsieur Sylvain PELLEGRIN,
Directeur,
Lycée de la Mer Paul Bousquet à Sète,

Monsieur Guillaume PHILIPPE,
Directeur,
Campus du Nautisme à Canet-en-Roussillon,

Monsieur Frédéric POIGNANT,
Directeur,
Pôle Mer Méditerranée,

Monsieur Olivier PONCIN,
Président Directeur Général
CATANA Group,

Madame Marie RUYSEN,
Responsable station de Sète,
IFREMER,

Madame Marie TCHAKERIAN,
Directrice,
Direction de la Mer,
Conseil Régional Occitanie /
Pyrénées-Méditerranée,

Monsieur Nicolas VENTO,
Gérant,
Société VENTOSOL,

Monsieur Bertrand WENDLING,
Directeur Général,
SATHOAN,

Monsieur Foad ZAHEDI,
Directeur Général,
JIFMAR OFFSHORE SERVICES,

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission
« Méditerranée – Littoral – Relations internationales »

Le Bureau

Président

Marc CHEVALLIER

Vice-Président

Gilbert FOUILHÉ

Secrétaire

Pierre AYLAGAS

Les membres

| | |
|-----------------------|-----------------------|
| Dominique ANTONI | Bruno LAFAGE |
| Patrick AUZENDE | Muriel LARGUIER |
| Pierre AYLAGAS | Anne-Rose LE VAN |
| Michel CALVO | Marie-Martine LIMONGI |
| Jérôme CAPDEVIELLE | Claudine LLAURO |
| Denis CARRETIER | Christophe MAUREL |
| Michel COLOM | Philippe MAYDAT |
| Joachim DENDIEVEL | Alexis MELIDONIS |
| Denis DENJEAN | Sylvie MICHEL |
| Gisèle DESMONTS | Albert MOULET |
| Jacques DIETRICH | Elodie NOURRIGAT |
| Yann FORTUNATO | Vanessa NY |
| Bernard FOURCADE | Bernard PEREZ |
| Jacques GARCIA | Xavier PETRACHI |
| Chantal GAUTHIER | Simon POPY |
| José GOMEZ | Claude RICO |
| Jean-Marie GUILLERMIN | Thomas SUN |
| Clare HART | Geneviève TAPIÉ |
| Philippe JOUGLA | Emilie VARRAUD |
| Georges JULES | Nathalie VEYRE |

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| OBJET DE L'AVIS | 1 |
| INTRODUCTION | 3 |
| I. LES FILIERES DE L'ECONOMIE BLEUE EN OCCITANIE | 7 |
| 1. <i>Synthèse Chiffrée</i> | 7 |
| 1.1 Les chiffres clefs à l'échelle du littoral d'Occitanie | 7 |
| 2. <i>Les chiffres clefs par filière</i> | 8 |
| 2.1 Nautisme | 8 |
| 2.2 Valorisation des ressources maritimes | 8 |
| 2.3 Transport et activités portuaires | 8 |
| 2.4 Tourisme des communes littorales | 8 |
| 3. <i>Tissu économique de l'économie bleue</i> | 9 |
| 3.1 Une seule filière pour l'économie bleue ? | 9 |
| 3.2 Vers une instance de concertation partagée ? | 10 |
| II. LES ACTIVITES PORTUAIRES | 11 |
| 1. <i>Le port de Sète</i> | 11 |
| 2. <i>Le port de Port-la-Nouvelle</i> | 14 |
| 3. <i>Port-Vendres</i> | 15 |
| 4. <i>Le port de Laudun-L'Ardoise</i> | 16 |
| 5. <i>Les ports de pêche</i> | 16 |
| 6. <i>Le verdissement des ports</i> | 16 |
| 7. <i>Synthèse et préconisations : activités portuaires</i> | 17 |
| III. LA CONSTRUCTION NAVALE, LES INDUSTRIES NAUTIQUES, L'INNOVATION | 18 |
| 1. <i>La construction navale dans le nautisme</i> | 18 |
| 1.1 Les entreprises de la construction navale du littoral de la région Occitanie | 19 |
| 2.1 Le Pôle Mer Méditerranée | 22 |
| 2.2 Le Plan littoral 21 | 23 |
| 3. <i>Des entreprises innovantes engagées dans l'économie circulaire</i> | 23 |
| 4. <i>Synthèse et préconisations : construction navale, industries nautiques</i> | 24 |
| IV. RECHERCHE ET FORMATION | 26 |
| 1. <i>Recherche, innovation et ingénierie</i> | 26 |
| 1.1 Le Laboratoire de l'Observatoire Océanologique de Banyuls (OOB) | 26 |
| 2. <i>La formation professionnelle</i> | 27 |
| 2.1 Le lycée de la Mer Paul Bousquet à Sète | 27 |
| 2.2 Le Campus des Métiers de la Mer à Canet en Roussillon | 27 |
| 3. <i>Synthèse et préconisations : formation – recherche - innovation</i> | 28 |
| V. LA PÊCHE ET LA CONCHYLICULTURE | 30 |
| 1. <i>Pêche</i> | 30 |
| 2. <i>Aquaculture</i> | 34 |
| 3. <i>Conchyliculture</i> | 35 |
| 4.1 L'IFREMER | 36 |
| 4.2 La restauration écologique- les récifs artificiels | 38 |
| 5. <i>Synthèse et préconisations : pêche et conchyliculture</i> | 40 |
| VI. LA PRODUCTION D'ENERGIE EN MER | 42 |
| 1. <i>Deux projets de ferme pilote en Occitanie</i> | 42 |
| 1.1 Le projet de Port-la-Nouvelle | 42 |
| 1.2 Le projet du Barcares | 43 |
| 1.3 Activités annexes liées aux éoliennes en mer : construction et exploitation de navires dédiés aux activités offshore | 43 |
| 2. <i>Le bilan de la concertation sur les éoliennes flottantes en Méditerranée</i> | 43 |
| 3. <i>Synthèse et préconisations : production d'énergie en mer</i> | 45 |

| | |
|--|-----------|
| LES PRÉCONISATIONS DU CESER POUR RENFORCER LE POIDS DE L'ÉCONOMIE BLEUE EN OCCITANIE | 46 |
| CONCLUSION | 49 |
| ANNEXES | 53 |

OBJET DE L'AVIS

« L'économie bleue » regroupe toutes les activités économiques et sociales ayant un rapport direct avec la mer.

La Région Occitanie dispose de nombreux atouts maritimes : 220 kilomètres de côtes, 3 ports maritimes, 1 port fluvial et ses 70 ports de plaisance. L'économie liée aux activités directement en rapport avec la mer pèse 8 Mds€ de chiffre d'affaires et 45 000 emplois.

Ceci justifie une stratégie de long terme visant à soutenir et développer en Occitanie la création de richesses pérennes à partir du potentiel remarquable que recèle l'économie bleue en matière d'innovation et d'emplois. L'espace du Golfe du Lion est fragile et soumis à de nombreux usages.

Généralement associé à des activités traditionnelles telles que la pêche, le transport ou le tourisme, le milieu marin recouvre en fait un nombre croissant de secteurs émergents et innovants, comme ceux de **l'énergie marine renouvelable, de l'aquaculture offshore, des biotechnologies marines, de la construction navale nouvelle génération, des ports connectés...**

Dans le même temps, la pollution des mers est considérable et le changement climatique a un effet prégnant sur la montée du niveau de la mer, impactant tant le trait de côte que toutes les zones côtières sans relief. Ces enjeux doivent être pris en compte pour garantir la durabilité de l'économie bleue. L'accès aux ressources doit être gérée en « bien commun ».

Le Parlement de la Mer a été créé en 2013 à l'instigation du président de la Région Languedoc-Roussillon. En 2017, la Région Occitanie a mis en place, au travers du Plan littoral 21, une politique régionale spécifique.

Une nouvelle étape du Plan Littoral 21 confirme et amplifie les ambitions de l'État et de la Région, pour conduire des actions territorialisées, en particulier axées sur la prévention des risques de submersion marine et l'attractivité des stations littorales pour la période 2021 à 2027.

Parallèlement le protocole d'accord préalable à l'élaboration du Contrat de Plan État-Région, (2021-2027) affirme que : « Le littoral méditerranéen est un enjeu transversal majeur ».

Le CESER souscrit entièrement à la pertinence de cette approche du littoral en Occitanie. Ainsi, ses travaux d'aujourd'hui ambitionnent d'offrir une vision affinée des investissements qui devraient y marquer les vingt prochaines années.

Le Avis sur « l'Économie bleue soutenable » s'inscrit par conséquent dans le droit fil du « Green New Deal » qui se traduit dans les orientations du budget 2021 du Conseil Régional Occitanie.

De plus, le contexte international, fortement perturbé (Avis rédigé en mars 2022), pourrait impacter directement et durablement certains volets de l'économie bleue. La commission Méditerranée-Littoral, Relations internationales du CESER estime qu'il n'est pas possible à cette date d'en évaluer avec précision les impacts.

Dans ce contexte, l'auto - saisine du CESER Occitanie poursuit 3 objectifs :

- Mettre en lumière le potentiel des activités maritimes tout en valorisant les innovations qui participent à la mutation des plus traditionnelles, en intégrant tant les facteurs liés au réchauffement climatique, et à la pollution que l'impérieuse nécessité de protection des milieux et patrimoine marins ;
- Saisir l'ensemble des composantes du CESER Occitanie (représentants de la société civile organisée), les acteurs économiques, leurs réseaux et plus largement le grand public, du

bénéfice des activités maritimes soutenables pour l'économie régionale, et les sensibiliser sur leur potentiel ;

- Favoriser l'émergence (dans l'ensemble de l'Occitanie, c'est-à-dire de Montpellier à Toulouse ! un sentiment partagé d'appartenance à une région maritime afin de promouvoir et/ou renforcer le réflexe d'accès aux ressources régionales de proximité ;
- Formuler des préconisations concrètes et réalistes aussi bien auprès des décideurs des politiques publiques qu'à l'ensemble des acteurs capables de stimuler le développement régional.

L'élaboration du présent Avis sera partagée selon deux volets en 2022

- 1) Un premier volet de cet Avis intitulé « Pour une économie bleue soutenable en Occitanie » présenté le 19 avril 2022 en séance plénière du CESER abordera simultanément :
 - les activités maritimes industrielles (ports de commerce et de pêche, chantiers navals, etc) ;
 - les formations ;
 - les activités liées à l'ensemble la gestion des ressources naturelles (pêche et énergies marines renouvelables).

L'ensemble prendra en compte les capacités de progrès proposées par la Recherche et l'Innovation.

- 2) Un second volet examinera à l'horizon du second semestre 2022 :
 - l'économie touristique littorale dans toutes ses composantes ;
 - la valorisation des produits de la mer ;
 - les ports de plaisance, le nautisme les sports nautiques ;
 - la formation professionnelle, l'emploi ;
 - la gestion du trait de côte ;
 - la recomposition spatiale et la rénovation des stations balnéaires ;
 - l'action de l'État en mer, la sécurité, la gestion des mouillages ;
 - les coopérations internationales...

INTRODUCTION

Le littoral d'Occitanie est un territoire qui, au-delà de la présence de la mer Méditerranée, polarise des enjeux spécifiques, qu'ils soient démographiques, économiques ou naturels.

Le chapelet des villes littorales concentre en effet une forte croissance démographique, conséquence de son attractivité. C'est aussi sur les territoires littoraux que se juxtaposent de nombreux marqueurs de fragilités sociales récurrentes : pauvreté et chômage dont les taux très élevés structurent ces deux fléaux régionaux qui impactent d'abord les publics féminins, et plus encore dans les départements littoraux.

Dernière spécificité, le littoral est particulièrement concerné par les effets du changement climatique et la pollution, induisant des risques et des incertitudes à moyen et long terme.

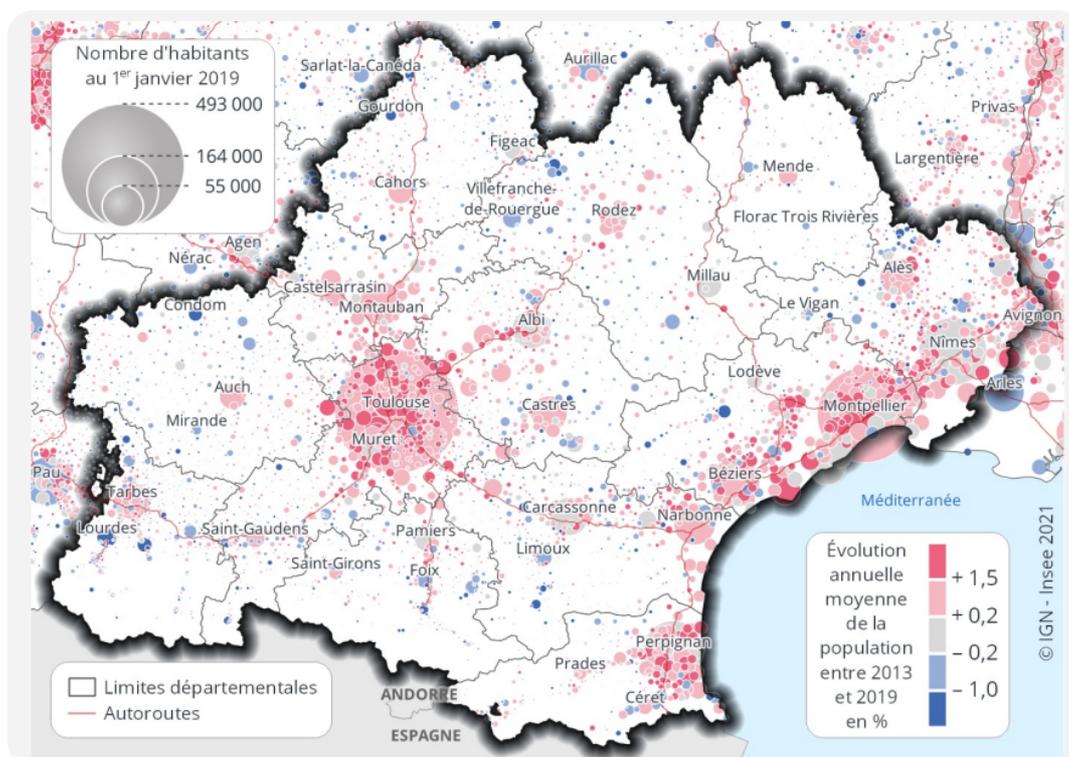
C'est dans ce contexte que s'inscrit cet Avis. Il vise à proposer des réponses à un double niveau : besoin de répondre à la lutte contre le chômage et apporter des adaptations aux effets du changement climatique.

Un territoire à forte pression démographique

Le littoral de la région Occitanie est, avec le bassin toulousain, le territoire de la région le plus peuplé et dont la croissance démographique est la plus soutenue. Le réseau des villes du littoral constitue un chapelet quasi continu de Perpignan à Nîmes en passant par Narbonne, Béziers et Montpellier.

L'attractivité du littoral, continue depuis plusieurs décennies, engendre des besoins en termes de logements, d'infrastructures, d'équipements, d'écoles qui se traduit par une pression forte sur les milieux naturels : concentration humaine, qualité des eaux, conflit d'usages, artificialisation des sols,

...



Source : Insee, recensements de la population

Une fragilité sociale permanente malgré de nombreuses créations d'emploi
La croissance démographique du littoral est la conséquence de l'attractivité générale de la région. L'arrivée de nombreux nouveaux habitants en âge de travailler vient accroître les difficultés sociales de ces territoires.

En effet, la situation sociale de nombreux territoires du littoral est extrêmement fragile : taux de pauvreté et taux de chômage élevés, faible part des cadres... Le littoral de la région Occitanie concentre, depuis au moins deux décennies, la moitié des 10 zones d'emploi au taux de chômage les plus élevées de France (environ deux points de plus).

L'insuffisante capacité d'absorption d'emplois par le tissu économique.

Les créations d'emploi sur le littoral sont, comme dans le reste de l'Occitanie significatifs, entre 2013 et 2018 le taux d'évolution annuel de l'emploi pour les communes du littoral est environ trois fois supérieur au niveau national (+ 0,6 % / + 0,2 %).

Le maintien d'un taux de chômage élevé sur les bassins d'emploi du littoral trouve en partie sa raison dans l'écart entre la création nette d'emplois et l'augmentation de la population active, largement liée au solde migratoire.

Le littoral reste un territoire attractif mais qui connaît des difficultés récurrentes en termes de création d'emplois. De nombreuses entreprises enregistrent des difficultés à recruter alors que leurs besoins sont parfois importants.

Un territoire fortement soumis aux impacts du changement climatique

La spécificité des territoires du littoral se traduit également par une grande fragilité au regard des enjeux environnementaux.

La Méditerranée est une mer fragile, semi fermée qui ne se renouvelle que tous les 90 ans. Elle joue un rôle de régulateur thermique majeur : elle crée 50 % de notre oxygène, absorbe 30 % des gaz à effets de serre. Aujourd'hui cette régulation est menacée par le mauvais fonctionnement écologique de cet écosystème exceptionnel.

Mais il est aujourd'hui avéré que la Méditerranée se réchauffe plus rapidement que tous les autres océans du globe. Entre 1970 et aujourd'hui sa température a augmenté de 2°, le dernier rapport du GIEC projette une augmentation de 4° d'ici la fin du siècle. Le niveau de la mer augmente de 2,6 mm par an, soit d'ores et déjà 13 cm d'élévation depuis ½ siècle.

La Méditerranée est également riche d'une biodiversité exceptionnelle, cette mer concentre 80 % de la biodiversité terrestre et abrite près de 30 % d'espèces endémiques.

Le littoral concentre à la fois des très nombreuses reconnaissances naturalistes (zones Natura 2000...), marqueurs d'une grande richesse environnementale mais aussi une fragilité liée aux effets du réchauffement climatique. Canicules, sécheresses, incendies, inondations, tempêtes et submersions marines ... sont de plus en plus fréquents et impactants.

Toutes les projections (GIEC...) montrent des perspectives alarmantes pour le bassin méditerranéen qui est une des zones de la planète où les impacts du réchauffement climatique sont les plus forts et les plus rapides.

Au-delà des impacts environnementaux, les changements climatiques ont des conséquences directes sur de nombreuses filières économiques. La montée des eaux, la pollution vont nécessiter une recomposition du littoral qui va fondamentalement modifier notre organisation touristique ; la perte de biodiversité et la détérioration de l'état de la mer perturbent d'ores et déjà fortement la filière pêche ; les canicules et l'élévation de la température des eaux des étangs menacent une partie de l'activité conchylicole...

Il y a donc une nécessité impérieuse d'adaptation à mettre en œuvre pour préserver et maintenir l'activité et préserver l'avenir de certaines filières.

Le CESER considère que l'économie bleue doit être durable, les préconisations proposées dans le cadre de cet Avis visent à garantir cet objectif.

I. LES FILIERES DE L'ECONOMIE BLEUE EN OCCITANIE

1. Synthèse Chiffrée

Les chiffres présentés ci-dessous sont tirés d'une étude menée par le Conseil régional Occitanie en 2019 (cabinet Edater). Une actualisation de ces données doit avoir lieu à un rythme régulier afin de disposer d'un suivi quantitatif homogène des principales filières économiques du littoral d'Occitanie.

Cette étude définit 4 chiffres clefs par filière économique :

- le nombre d'établissements de l'économie bleue (base Sirène de l'INSEE) ;
- l'emploi direct total (URSAFF + INSEE) ;
- le chiffre d'affaires hors tourisme et « tourisme » (ESANE – INSEE¹) ;
- la valeur ajoutée – VA (ESANE – INSEE).

L'ensemble des entreprises de l'économie bleue ont été regroupées au sein de 5 filières :

| | | |
|---|---|--|
| A- NAUTISME | C – TRANSPORT et ACTIVITES PORTUAIRES | E – GESTION, RECHERCHE, INNOVATION ET INGENIERIE |
| A1 – Ports de plaisance et mouillages | C1 – Gestion des ports (hors plaisance) | E1 – Formation |
| A2 – Industries, services et commerces nautiques | C2 – Transports de fret et marchandises | E2 – Recherche publique |
| A3 – Sports et loisirs nautiques | C3 – Transports de passagers | E3 – Administration de gestion, protection, valorisation et contrôle |
| B- VALORISATION des RESSOURCES MARINES | C4 – Autres activités portuaires | E4 – Ingénierie bleue (BET, start-up, recherche privée) |
| B1 – Pêche en mer | D - TOURISME des COMMUNES LITTORALES | E5 – Construction, aménagement, exploitation d'infrastructures et de réseaux |
| B2 – Aquaculture et conchyliculture | D1 – Hébergement, restauration et activités sportives | |
| B3 – Commerce et transformation de poissons | D2 – Autres services et activités | |
| B4 – Production de sel | | |
| B5 – Energies marines | | |

1.1 Les chiffres clefs à l'échelle du littoral d'Occitanie

- 31 000 établissements dans l'économie bleue
 - Nautisme, ressources marines et activités portuaires : 3 600 à 3 700 établissements
 - Tourisme littoral : 27 000 établissements
 - Gestion des activités marines et maritimes, recherche, innovation et ingénierie : 300 à 350 établissements
- 42 000 à 45 000 emplois
 - 10 500 à 13 000 emplois hors tourisme
 - 30 000 à 32 000 emplois liés au tourisme

¹ Le dispositif ÉSANE (Élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises) propose chaque année une photographie de la population des unités légales (sociétés, entreprises individuelles, parties d'administrations publiques et certaines associations) ou des nouvelles entreprises (définies par le décret 2008-1354 et reposant sur la notion de groupe) composant le système productif.

- 7,4 à 8 milliards de chiffre d'affaires²
 - 1,5 à 2 Mds de CA hors tourisme et 300 à 450 M€ de valeur ajoutée³
 - 5,9 Mds de CA générés par le tourisme littoral et 1,8 Mds de valeur ajoutée

2. Les chiffres clefs par filière

2.1 Nautisme

1338 établissements identifiés, 2 600 à 3 600 emplois et 449 à 739 M€ de CA (variabilité saisonnière forte (personnels des ports de plaisance, location de bateaux, paddle, kitesurf...)).

1. Gestion des ports de plaisance
2. 54 établissements, 465 à 729 emplois et 119 M€ de CA
3. Industries et services nautiques (Commerce, construction, équipementiers, réparation et maintenance)
4. 845 établissements, 1 700 à 2 400 emplois et 210 à 490 M€ de CA
5. Sports et loisirs nautiques (entreprises, associations/fédérations et établissements publics ou parapublics)
6. 439 établissements, 500 emplois salariés et 120 à 130 M€ de CA

2.2 Valorisation des ressources maritimes

2 064 établissements identifiés, 3 800 à 4 800 emplois, 717 à 917 M€ de CA hors pêche

1. Pêche en mer
2. Aquaculture et conchyliculture
3. Transformation et commerce de poisson
4. Production de sel
5. Énergies marines (dont éolien flottant à Leucate)

2.3 Transport et activités portuaires

226 établissements 1 120 à 1 360 emplois, 320 à 390 M€ de CA

1. Gestion des ports
2. Transport de passagers
3. Transport de Fret
4. Autres activités portuaires

2.4 Tourisme des communes littorales

26 921 établissements, 31 660 emplois, 5,9 milliards de CA

1. Hébergement, restauration
2. Sport et loisirs
3. Commerces
4. Services
5. Transports
6. Gestion immobilière
7. Gestion des déchets

² Chiffre d'Affaires : somme des montants et des ventes de produits et prestations de services réalisées par une entité économique sur un an

³ Valeur Ajoutée (VA) : Richesse créée = chiffre d'affaires – Consommations intermédiaires et achats externes

2.5- Gestion recherche, innovation et ingénierie

317 établissements et 2 800-2 900 emplois

1. Éducation et formation (ayant cursus liés aux filières bleues)
2. Recherche publique
3. Administration de gestion, de préservation et de contrôle des ressources naturelles et de l'activité marines
4. Ingénierie de l'économie bleue (Bureaux d'études, start up...)
5. Construction, aménagement et exploitation d'infrastructure et de réseaux

3. Tissu économique de l'économie bleue

3.1 Une seule filière pour l'économie bleue ?

La Région Occitanie a engagé des contrats de filière pour certains métiers, comme la conchyliculture, mais il n'y a pas de contrat de filière qui regroupe l'éventail des métiers de l'économie bleue.

Chaque filière de l'économie bleue semble aujourd'hui indépendante les unes des autres avec un manque de structuration d'ensemble.

Cela entraîne un manque de lisibilité des activités de l'économie bleue ainsi que des difficultés pour apprécier les acteurs et les dispositifs de soutien existants.

Les entreprises de l'économie bleue, contrairement à d'autres filières, sont très majoritairement constituée de TPE (très petites entreprises). 30 800 établissements qui représentent 41 800 salariés (Source : *Étude du Poids de l'économie littoral et maritime et perspectives de croissance bleue en région Occitanie dans la perspective d'un observatoire permanent – Rapport final de synthèse – janvier 2019*).

Cette situation ne favorise pas une vision d'ensemble des activités qui composent l'économie bleue.

Si la filière composée de très petites entreprises (TPE) constitue un fort enjeu d'avenir, les métiers rencontrent des difficultés de recrutement tant du point de vue de la formation que de l'emploi.

À ce stade, le CESER constate que la part des femmes reste faible dans la catégorie d'emploi visée (marine marchande, pêche, conchyliculture, entreprises des ports hors métiers du tertiaire ...) ; leur taux d'activité (hors secteur du tourisme et du thermalisme) est en Occitanie, généralement inférieur à celui des hommes. Des écarts plus importants existent dans les départements du littoral.

Dans ce contexte, l'opportunité d'une meilleure intégration du travail des femmes à cet « enjeu d'avenir » - notamment caractérisé par l'économie bleue - sous-tend l'exigence de promouvoir et de valoriser leur employabilité, notamment par la formation.

L'établissement Public Régional Port Sud de France, pleinement engagé dans une démarche d'égalité femmes - hommes projette d'ici la fin de l'année la signature d'un accord avec les organisations syndicales afin d'identifier les actions au bénéfice réel du principe d'égalité professionnelle (cf article 1er de la Constitution de 1958) et les indicateurs pour suivre leur réalisation.

À cet égard, le CESER Occitanie attire son attention sur la politique volontariste du Port de la Réunion ; depuis 2007, une dizaine d'ouvrières sur un peu plus de 110 dockers sont employées à des manœuvres sous palan, lors de l'arrimage ou de désarrimage des conteneurs ou des chargements.

Il propose aussi au Lycée de la Mer, de fortement diversifier, promouvoir et renforcer la mixité dans ses recrutements.

De nombreuses entreprises de la filière constatent des difficultés dans le recrutement, dans la formation, dans la transmission et dans le remplacement des départs en retraite (cf étude de la Région). L'attractivité des métiers de la mer constitue un enjeu d'avenir. À cet égard, une meilleure intégration des femmes dans l'activité et l'emploi représente une réelle opportunité.

3.2 Vers une instance de concertation partagée ?

Il existe cependant un grand nombre de conventions collectives applicables à plusieurs secteurs d'activité tels que la marine marchande, la pêche maritime, la conchyliculture, les ports et docks, ... mais aucune commission paritaire ne rassemble tous les travailleurs de la mer du littoral du Golfe du Lion.

Le Conseil maritime de façade, sous la responsabilité du préfet maritime, rassemble différents acteurs afin d'intervenir dans les modalités de gestion des espaces maritimes. Il est composé de 80 membres issus de représentants de l'État, des collectivités territoriales, des activités professionnelles, des salariés et des associations d'usagers et de protection de l'environnement. Ce Conseil maritime de façade est dédié essentiellement à l'élaboration des instruments d'orientation de la politique maritime intégrée à l'échelle de la façade (trafic maritime, zone militaire, aire marine protégée, sécurité, ...). Le CESER Occitanie souhaite que le Conseil maritime de façade inclût dans ses objectifs une meilleure intégration du travail des femmes.

Le Parlement de la Mer en Occitanie a pour but de fédérer la communauté maritime, de la représenter, de permettre la concertation et le travail collaboratif entre les différents acteurs de la mer et du littoral et de faire émerger des projets innovants.

L'assemblée du Parlement de la mer est composée de représentants des collectivités, des socioprofessionnels et de la société civile qui compte près de 209 membres. Le périmètre d'action de l'assemblée est défini selon 4 commissions : Filières émergentes, innovation et économie de la mer ; Culture, patrimoine maritime, sécurité ; Attractivité du littoral, des ports de plaisance et ports de commerce, tourisme bleu ; Relations internationales, coopération.

Plusieurs problématiques sont abordées : le schéma régional de dragage, l'écoconception, la mise en œuvre du projet des fermes pilotes de l'éolien offshore flottant, la qualité de l'eau, le dispositif Plan Littoral 21, etc.

Comment encourager le dialogue entre les acteurs des activités maritimes ?

Le groupe de travail « France maritime » de l'assemblée des CESERS de France préconise la mise en place d'instances de gouvernance partagée afin de rassembler toutes les parties prenantes.

Dans le même sens, le CESER Occitanie propose d'instaurer une commission paritaire maritime du Golfe du Lion, qui pourrait dépendre du Parlement de la mer, et qui pourrait renforcer le dialogue social territorial sur le périmètre du Golfe du Lion.

Cette commission pourrait représenter l'ensemble des représentants des activités maritimes afin d'instaurer une synergie entre les acteurs de l'économie bleue.

Son objectif pourrait être de partager la connaissance du marché du travail maritime, améliorer l'adéquation formation-emploi, valoriser les métiers de la mer, informer sur les filières de formation et la féminisation des emplois, instaurer un dialogue permanent avec toutes les parties prenantes. Il va de soi qu'une représentation équilibrée des femmes et des hommes y sera vivement conseillée.

II. LES ACTIVITES PORTUAIRES

Les ports de commerce sont une pièce maîtresse de l'économie d'une région littorale telle que l'Occitanie. Ils sont le lieu des échanges à l'import comme à l'export. Leur activité s'insère non seulement dans le cadre de l'hinterland mais aussi dans bien d'autres régions extérieures ou étrangères. L'ensemble des ports de commerce représente aujourd'hui 17 % de l'emploi « bleu » (2600 emplois directs et indirects).

L'Occitanie compte trois ports de commerce principaux sur le littoral : Sète – Frontignan, Port-la-Nouvelle et Port-Vendres ainsi que le port fluvial le port de Laudun L'Ardoise dans le Gard.

Au-delà de la situation géographique il apparaît aujourd'hui que les ports doivent impérativement réussir leur transition énergétique, écologique, numérique, industrielle et sociale pour être compétitifs.

1. Le port de Sète

Le port situé au cœur de la ville est le plus important de la région. Propriété de la Région, il est géré par l'Établissement public régional Sète Port Sud de France (EPR Port Sud de France) et s'étend sur une surface de 140 hectares.

En 2021, 4,8 millions de tonnes de marchandises y ont été traitées, tonnage toutefois modeste en comparaison des 75 millions de tonnes à Marseille, et aux 70 millions de tonnes de HAROPA (Le Havre-Rouen-Paris).

Avec ses 95 salariés (dont 22 femmes, soit 23 %, moins d'un quart) il est en croissance de 50 % depuis 6 ans, grâce à sa polyvalence (passagers, voitures, remorques, bétail, vrac secs et liquides ...) et aux investissements publics-privés importants réalisés (nouveaux quais, et différents terminaux).

Au total le port de commerce génère 730 M€ de chiffre d'affaires et 800 emplois induits ; le port de pêche, 90 M€ de chiffre d'affaires et 700 emplois induits et le port de plaisance 12 M€ et 200 emplois induits.

Les investissements récents sont de diverses natures : la Région porte les infrastructures telles que les quais. Le port investit dans les équipements (portiques, grues, hangars) tandis que les opérateurs privés financent leurs installations (entrepôts, parkings, silos, terminaux).

Quelques exemples d'investissements réalisés récemment :

- Aménagement du nouveau parc à bétail dans un bâtiment neuf (2018) – 2,4 M€
- Nouvel appontement pétrolier (2020) – 100 M€
- Poursuite des travaux de la ZIFMAR, 18 ha d'extension du port (2021) – 1,3 M€
- Plateforme multimodale

Un des atouts du port réside dans sa capacité multimodale : liaison rail qui vient de faire l'objet d'un investissement important (2021), connexion rapide à la route et au Canal du Rhône à Sète.

Au niveau national, le transport de fret par rail se limite à 9 % contre 46 % en 1974. Selon une étude de la filière, le ferroviaire émet 9 fois moins de CO² que la route.

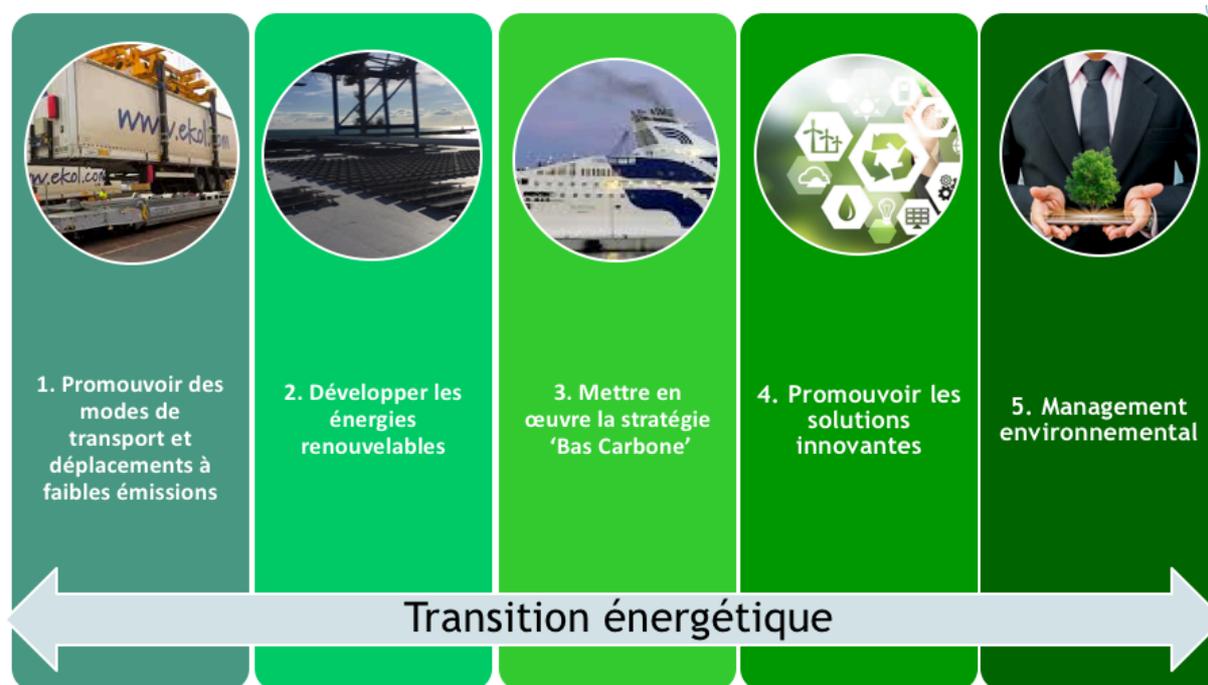
Le développement de cette multimodalité doit permettre d'augmenter le trafic de fret ferroviaire à partir du port de Sète. C'est cette connexion directe qui lui a donné un avantage décisif, pour l'accueil de navires transportant des remorques non accompagnées en provenance de Turquie, devant ses concurrents, Marseille, Toulon et Barcelone.

Le port est également spécialisé dans l'export des animaux vivants (bovins) activité pour laquelle il occupe la première place Europe. Particulièrement bien équipé d'un terminal récent, il est l'un des

plus vertueux en matière de traitement animal (certification « bien-être animal »). Ce débouché est important pour les éleveurs régionaux et certains éleveurs du Massif Central pour exporter du bétail sur pied vers le Moyen-Orient et l’Afrique du Nord. Le port joue ici pleinement son rôle d’équipement structurant pour l’économie régionale.

L’activité ferries a connu une forte augmentation en 2021 du fait de la fermeture des ports espagnols par le Maroc mais cette activité devrait diminuer en 2022 dès la réouverture des liaisons entre l’Espagne et le Maroc. Une nouvelle gare maritime va être prochainement construite afin d’améliorer la qualité et la fonctionnalité de l’accueil des passagers et des croisiéristes.

Le port est fortement engagé dans une démarche de transition énergétique et de verdissement au travers de multiples actions coordonnées.



Source : Port de Sète – les axes de travail dans le cadre de l’engagement pour la transition énergétique

Multimodalité

- **Rail** : la récente mise en service d’une plate-forme multimodale très performante permet de charger à proximité du navire les remorques sur les wagons. L’objectif à terme, consiste à ce que 50 % des remorques qui arrivent par navires (notamment de Turquie) poursuivent leur destination vers le nord de l’Europe et de la France sans faire un kilomètre de route. Le potentiel est estimé à 80 – 100 000 remorques par an notamment après le lancement de l’autoroute ferroviaire Sète – Calais qui est prévue en 2023.
- **Fluvial** : Le port est également connecté au Rhône par le canal du Rhône à Sète, mais la capacité de déplacement des péniches y est aujourd’hui limitée par un faible tirant d’eau et une largeur insuffisante à certains points. Les investissements dans des opérations de dragage et d’aménagement ponctuels permettraient d’augmenter la part du report modal sur le canal au détriment de la part du transport routier ce qui représente un intérêt écologique aussi important qu’économique. À ce jour le passage de 250 péniches représente

environ 250 000 tonnes de marchandises transportées soit par an l'équivalent d'environ 8 500 poids lourds (transport d'engrais, minerais, tourteaux, céréales et clinkers ...). La mise à un gabarit supérieur permettrait le passage de péniches de port en lourd plus fort et augmenterait très sensiblement les tonnages transportés. L'État a mené en 2020 une large concertation autour du devenir du canal du Rhône à Sète. Le rapport final, livré en février 2021, a mis en exergue le consensus autour du maintien de la navigabilité du canal au-delà de 2050 avec un objectif réaliste de 500 000 t/an. Le développement d'un volet tourisme au sein du prochain contrat de plan est également évoqué.

Energies renouvelables

Le port a fortement investi dans l'énergie photovoltaïque. Aujourd'hui l'ensemble des toitures des bâtiments du port est équipé ce qui représente 64 000 m². La production représente environ 2,5 fois les besoins du port qui est donc producteur d'énergie renouvelable. De plus, un projet d'ombrières photovoltaïques est à l'étude sur une partie des parkings afin d'accroître encore la production (20 ha dont 3 ha pour l'autoconsommation).

L'électrification des quais pour les escales des ferries et des lignes régulières est en cours.

Le port souhaite également être un acteur de la filière hydrogène notamment en diversifiant son mix énergétique.

Stratégie « Bas Carbone »

Le port est engagé dans une démarche de décarbonation de son activité qui se traduit par des réalisations concrètes : pilotine électrique (Prix de l'innovation en 2018), outils portuaires récents (grues électriques), renouvellement de la flotte automobile (électrique)...

Le port est également engagé dans un projet *Green Harbour* pour permettre un branchement à quai électrique des navires escalant régulièrement dans le port. Le branchement électrique permettrait l'arrêt des groupes électrogènes pendant l'escale supprimant ainsi toute pollution de l'air par le carbone. Le branchement électrique impose aux navires des modifications coûteuses qui ne peuvent être réalisées que sur des navires récents.

La mise en place d'une pile à combustible pour le stockage de l'électricité produite à partir de l'hydrogène vert (calendrier 2028 – 2030) permettra de fournir une électricité verte pour les branchements à quai.

Par ailleurs le port est également engagé dans la mise en œuvre de *l'Environmental Ship Index* qui vise à une tarification variable en fonction de l'impact environnemental des navires.

Les solutions innovantes

Le port est lauréat de plusieurs démarches environnementales tel que le projet Aqua Smart REUSE afin de réutiliser les eaux usées pour arrosage des espaces verts... Les dirigeants du port souhaitent plus largement développer des actions dans le domaine de l'économie circulaire entre ses différentes activités.

Cette stratégie « *Smart port* » intégrant des ambitions technologiques et environnementales n'est pas la spécificité du port de Sète. De nombreux autres ports méditerranéens sont engagés dans des démarches similaires. Il s'agit aujourd'hui d'une condition sine qua non pour conserver sa compétitivité tout en diminuant son impact environnemental.

2. Le port de Port-la-Nouvelle

Le trafic est d'environ 1,8 Million de tonnes, tourné principalement vers l'importation de produits pétroliers et l'exportation de céréales.

Un repositionnement est en cours pour la livraison de vracs solides à destination de l'hinterland de Toulouse et au-delà, de même que pour les liquides (acheminement de biocarburants).

Le port de Port la Nouvelle est voulu par la Région comme le fer de lance du verdissement de l'économie bleue.

Un des objectifs poursuivis est de produire de l'hydrogène vert, par électrolyse de l'eau, en utilisant l'énergie produite par les futures éoliennes en mer. Il s'agit d'un moyen permettant de stocker après transformation l'énergie produite par les éoliennes en mer avant distribution. Cette usine représente un investissement de 50 Millions d'€ (dont 8,2 Millions d'aide de l'ADEME), elle doit entrer en service en 2024.

L'hydrogène est considéré comme une énergie propre qui doit prendre une place majeure à l'avenir. Le port de Port la Nouvelle aura également un rôle important à jouer dans le commerce de cette nouvelle énergie. Une activité d'importation d'hydrogène en complément de la production sur place est envisagée et alimentera le trafic du port.

Au total les perspectives de trafic annoncées sur le port de Port la Nouvelle sont de l'ordre du 10/12 millions de tonnes en 2050.

La gestion du port a été confiée à la SEMOP qui est une Société d'Economie mixte à opération unique dont le capital est détenu à 51 % par le consortium belge Nou Vela, à 34 % par la Région Occitanie et à 15 % par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

La concession est établie pour une durée de 40 ans.

La SEMOP a par ailleurs sollicité un emprunt de 348 Millions d'€ à la BEI (Banque européenne d'investissement) pour financer l'extension du port de commerce.

De très importants travaux d'extension du port ont été engagés avec la construction de digues, celle d'un nouveau bassin et d'un quai de 250 m (fin des travaux en 2024). Une seconde tranche prévoit la construction de 2 nouveaux quais, d'une jetée pour déchargement des vracs liquides, ainsi que de nouveaux postes à quai.

3.Port-Vendres

Le port de Port-Vendres est un port, créé officiellement en 1923, avec un important trafic de ferries vers le Maghreb. Il a notamment été fortement mobilisé pour le rapatriement d'Algérie en 1962. La première concession avec la CCI des Pyrénées Orientales date de 1967.

Actuellement le port traite 300 000 tonnes par an ce qui représente, 20 000 conteneurs, environ 30 000 poids lourds et 71 escales dans le cadre d'une ligne hebdomadaire en provenance de l'Afrique de l'Ouest. Il assure un trafic régulier de fruits et légumes (Cameroun, Ghana, Côte d'Ivoire, Sénégal).

La concession de service public qui permet actuellement à la CCI d'exploiter le port a été renouvelée pour 3 ans en 2019 soit jusqu'en 2022.

Le port dispose également d'une plateforme de stockage : 17 cellules de stockage de marchandise à température contrôlée, 18 000 m² de capacité de stockage...

Le port dispose d'atouts indéniables : la flexibilité (aucun temps d'attente des navires), la stabilité sociale, le point d'entrée communautaire, la connectivité (proximité des infrastructures ferroviaires et autoroutières).

Les possibilités d'extension du port sont inexistantes du fait de la topographie de la ville.

En revanche, la construction du quai Dezoums permettrait d'améliorer et d'augmenter la capacité du port : tirant d'eau, courant à quai, stockage.

Ce projet représente un investissement de 36 millions d'€ et fait l'objet d'un appel d'offres en cours (2022) pour lequel une participation et un engagement de l'opérateur seront indispensables pour justifier sa réalisation.

Par ailleurs le projet de requalification de l'anse Gerbal vise à un développement de l'économie bleue sur le site du port : accueil d'entreprises notamment dans l'analyse des microplastiques et la recherche sur les écosystèmes marins.

Il est également un port d'accueil pour les navires patrimoniaux (Hermione, Belém ...) et de croisière (20 bateaux de croisière soit 4700 passagers), et un port d'accueil militaire (exercice biennal de l'OTAN Cutaway).

Au total, 600 emplois directs, indirects et induits sont liés à l'activité portuaire.

Le port de Port-Vendres est le seul port de commerce régional qui ne soit pas propriété de la Région. L'intégration du port de Port-Vendres dans le giron du Conseil régional est à l'étude et pourrait permettre de conforter une logique de complémentarité entre les trois ports de la façade littorale de la région Occitanie, notamment sur le sujet des croisières.

Port-Vendres, port propre :

Le port de Port-Vendres est engagé dans une démarche de verdissement qui se traduit par plusieurs initiatives.

La démarche ports propres se traduit par des opérations de nettoyage avec des centres de plongée. Le port a également été équipé de dispositifs de type Biohut (voir : La restauration écologique des milieux artificialisés.)

L'accueil d'une recyclerie de la mer doit permettre de privilégier le réemploi de produits tout en créant des emplois d'insertion.

Une action est en cours pour permettre le recyclage de filets de pêche et leur réutilisation en produits de consommation. En effet les filets de pêche perdus en mer constituent une source de pollution importante causant de lourds dégâts sur la faune et la flore. Leur recyclage constitue un enjeu important. Il nécessite de mettre en place collecte et valorisation.

4.Le port de Laudun-L'Ardoise

Le port fluvial de Laudun-L'Ardoise situé le long du Rhône entre Valence et Laudun L'Ardoise. La fermeture de l'usine ArcelorMittal il y a une quinzaine d'années a fortement réduit l'activité du port. Ce port aisément connecté au rail et à la route bénéficie également de la proximité immédiate d'une zone d'activité de 70 ha. A compter de 2023, ce port devrait être géré entièrement par la CNR (Compagnie Nationale du Rhône).

5.Les ports de pêche

L'activité de pêche est très concentrée, quatre ports en Occitanie disposent d'une halle à marée (criée) : Port-la-Nouvelle, Agde, Sète et le Grau-du-Roi. Il s'agit des quatre dernières criées en activité sur l'ensemble du littoral de la Méditerranée française.

Au-delà de ces ports une cinquantaine de points de débarquement contribuent à l'activité de la pêche en notamment celle des petits métiers.

6.Le verdissement des ports

La certification « ports propres » est une certification européenne à destination de tous les ports de plaisance, maritimes et fluviaux.

L'objectif est de mettre en place des infrastructures et des actions pour une maîtrise des pollutions vers le milieu naturel. La certification « Ports propres actifs en biodiversité » est une certification nationale complémentaire.

Il y a 5 axes clés de travail pour obtenir la certification : l'étude diagnostic, la lutte contre les pollutions chroniques, la lutte contre les pollutions accidentelles et la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie, la sensibilisation des usagers et la formation des personnels portuaires. Le processus de certification dure environ 3 ans.

Le port est déjà engagé dans cette perspective et bénéficiera à court terme d'un atout supplémentaire en matière d'image de port propre.

Pour le reste, ce sont en Occitanie pour l'essentiel des ports de plaisance qui sont, engagés dans cette démarche. Ce point sera traité dans la seconde partie de l'Avis sur l'économie bleue.

7.Synthèse et préconisations : activités portuaires

Gouvernance – gestion des ports

L'Occitanie est caractérisée par la présence de trois ports de commerce maritimes et un port fluvial en Occitanie dont deux sont la propriété du Conseil régional Occitanie (Sète et Port-la-Nouvelle).

Le port de Port-Vendres propriété du Département sous gestion de la CCI de Perpignan mène un projet de construction d'un nouveau quai pour accroître les tonnages et assurer le maintien à long terme des importations de fruits (recours purgés, travaux prévus au second semestre 2022). L'appel d'offres pour une Délégation de service public (DSP) est en cours.

Dans ce cadre, le CESER considère que l'investissement devra être partagé avec l'opérateur unique de façon à assurer le maintien de son activité sur le port.

Le CESER préconise de mettre en place une coopération à l'échelle régionale entre les ports de commerce afin d'éviter les concurrences frontales et de rechercher les synergies.

- Dans ce but, le CESER préconise que la propriété du port de Port-Vendres soit transférée au Conseil régional.
- Dans un cadre général, le CESER juge indispensable que les industriels et opérateurs investissent dans leurs installations sur le domaine portuaire de façon à ce que leurs investissements y assurent le maintien de leurs activités.

Développement durable

Des investissements majeurs sont en cours à Port-la-Nouvelle en vue du déploiement des fermes éoliennes pilotes (puis industrielles) en mer. Port-la-Nouvelle est également identifié comme un port de stockage et de production d'hydrogène vert. La Région ambitionne d'en faire le port des énergies renouvelables en Méditerranée.

Par ailleurs le port de Sète est particulièrement engagé dans une démarche de verdissement des activités portuaires.

L'enjeu de la connexion des ports au sein d'une chaîne logistique bas carbone constitue un enjeu majeur pour le fret en Occitanie. L'investissement dans les infrastructures permettant une forte intermodalité (mer/rail et mer/canal) est aujourd'hui nécessaire.

Le CESER préconise de s'appuyer sur les ports pour développer le transport de fret que ce soit sur le rail ou sur la voie fluviale.

- À Sète, la multimodalité entre le port de Sète et le Canal du Rhône devra être développée en engageant les travaux nécessaires à la navigation des péniches d'une capacité de 1800 tonnes.
- À Port-Vendres, une étude visant à évaluer la faisabilité (technique et économique) de la remise en fonctionnement de la liaison ferroviaire entre le port et la gare de Port-Vendres devra être lancée.

Le CESER souhaite que les démarches de verdissement des ports (électrification des quais, développement du photovoltaïque...) soient développées et que les investissements liés puissent être inclus dans le Contrat de Plan État-Région.

III. LA CONSTRUCTION NAVALE, LES INDUSTRIES NAUTIQUES, L'INNOVATION

Nautisme

La filière du nautisme représente en Occitanie 1338 établissements identifiés, 2 600 à 3 600 emplois et 449 à 739 M€ de CA. Elle se répartit en 3 sous-filières :

- **industries et services nautiques** (commerce, construction, équipementiers, réparation et maintenance) : 845 établissements, 1700 à 2400 emplois et 210 à 490 M€ de CA.
- **gestion des ports de plaisance et sports et loisirs nautiques** (entreprises, associations/fédérations et établissements publics ou parapublics) : ces 2 autres composantes du NAUTISME seront étudiées lors du 2^{ème} Avis.

1.La construction navale dans le nautisme

Les industries nautiques constituent une filière importante en France, basée sur un engouement fort : 100 000 permis bateau délivrés par an, 10 000 bateaux neufs vendus et 60 000 mutations de propriété par an, un parc actif estimé à 800 000 bateaux répartis dans 400 ports de plaisance concentrant 250 000 places.

Le secteur de la construction navale est très concentré (Bénéteau, Jeanneau, Dufour, Fontaine-Pajot, Grand Large Yachting, Catana, etc), faisant de la France le leader mondial des industries nautiques.

En France, les industries nautiques emploient environ 43 000 salariés pour un chiffre d'affaires de plus de 5 Mds€. 45 000 unités sont construites chaque année, destinées pour les ¾ à l'export, Union européenne et hors Union européenne (notamment Asie, Australie, Nouvelle-Zélande, États-Unis).

L'Occitanie est une des régions de France qui dispose de chantiers implantés dans les ports. Une immense majorité d'entreprises de moins de 10 salariés constitue un semis territorial réparti sur l'ensemble du littoral et jusque dans l'hinterland (8 % des entreprises sont en Haute-Garonne).

À la suite de la crise sanitaire un plan de relance a été lancé par la Région avec l'appui de l'agence Add'Occ et de la Chambre de commerce et d'industrie régionale.

Durant la crise, la vente de petits bateaux (6 à 8 mètres) n'a pas diminué. Elle constitue un marché non négligeable.

L'Occitanie est leader pour la construction de multicoques à voile (voir plus loin).

En revanche, pour les systèmes de motorisation électrique, les grands constructeurs étrangers sont pour le moment à la pointe.

Plusieurs grandes tendances infléchissent actuellement le marché :

- la production de catamarans a dépassé celle des monocoques depuis deux ans. Les entreprises françaises sont leaders avec 80 % de la production mondiale. Le marché s'oriente de plus en plus vers le haut de gamme : bateaux plus grands, plus luxueux, plus faciles d'utilisation et donc plus chers ;
- l'évolution des modes de consommation, de la propriété à la location de bateaux de plaisance. Cette tendance a émergé lors de la crise de 2008 et semble, sur certains marchés être aujourd'hui abandonnée. (cf. CATANA) ;

- l'électrification des moteurs n'est pas réellement engagée en France. Il n'y a pas d'aide publique pour opérer cette mutation (contrairement aux voitures). Les producteurs de moteurs qui sont posés sur les bateaux construits en Occitanie viennent d'ailleurs ;
- la déconstruction des bateaux est un vrai sujet ; de nombreux ports et autres lieux dans la nature sont encombrés par des épaves abandonnées. Un organisme est certifié par le ministère de la transition écologique et solidaire pour déconstruire les bateaux : l'APER (Association pour une Plaisance Eco Responsable).

Une des premières difficultés consiste à retrouver le propriétaire du bateau et de disposer de son accord pour la déconstruction. Le financement de la déconstruction est ensuite permis par une écotaxe et des crédits d'État. À ce jour seul le transport du bateau est à la charge du propriétaire mais à partir de 2022, la totalité du transport de bateaux pour la déconstruction pourrait être pris en charge par l'association APER elle-même.

Site : www.recyclermonbateau.fr

À l'été 2021, la Région Occitanie et l'APER se sont mobilisées pour retirer, recycler et déconstruire une trentaine d'épaves de bateaux de plaisance abandonnés sur le Lez dans la commune de Palavas les Flots ;

- en termes de formation et de recrutement il semble que cette filière ne bénéficie pas d'une image attractive. Le campus de la Mer à Canet en Roussillon manque de candidats. Les offres de formation existent mais un nombre insuffisant de jeunes se positionne sur ces métiers pourtant porteurs ;
- certaines compétences sont transférables, notamment dans les métiers liés à la motorisation. A compétence égale, un jeune va plutôt se positionner sur les métiers de l'aéronautique au détriment des métiers de la mer.

1.1 Les entreprises de la construction navale du littoral de la région Occitanie

GRAND LARGE YACHTING (GLY), basé à La Grande Motte.

Le groupe Grand Large Yachting (GLY) se positionne en tant que spécialiste de la grande croisière et du tourisme nautique, en concevant et construisant une gamme de bateaux étendue.

Le groupe qui rassemble 14 sociétés et marques, crée et construit des bateaux à la demande, d'un coût moyen de 1,5 million d'€.

GLY emploie 430 salariés, développe un CA de 60 M€, a construit 1400 bateaux, dont plus de 70 % sont partis à l'export (Amérique du Nord : 29 %, Europe : 40 %, reste du monde : 4 %).

2 entreprises rachetées par le groupe ont largement progressé :

- **Outremer**, reprise en 2007, est passée d'un CA d'1,6 M€ en 2008 à 25 Millions aujourd'hui, et 200 emplois directs ont été créés. Outremer propose une gamme de catamarans de croisière marins, rapides et simples.
- **Gunboat**, rachetée en 2016, développe un nouveau standard de luxe, et son CA est passé de 0 (2016) à 8 M€ en 2020 avec la création de 70 emplois. Cette entreprise a été créée en 2002 aux États-Unis dans le but de construire des catamarans de luxe inspirés du monde de la course. Grand Large Yachting a racheté l'entreprise en 2016 après son dépôt de bilan et l'a relocalisée à la Grande-Motte. Depuis 70 emplois ont été créés et une nouvelle gamme lancée.

L'entreprise a eu un positionnement très proactif durant la crise sanitaire (forte concertation avec les équipes, développement du digital pour pallier l'absence de salons, maintien de l'ouverture pendant le confinement...). Le résultat de cette adaptation est la poursuite de l'augmentation du chiffre d'affaires en 2020 et le développement de commandes.

Le carnet de commandes a continué à se remplir durant la crise grâce à une forte activité de communication, notamment via les réseaux sociaux largement investis par le groupe.

L'entreprise tire une partie de sa croissance de l'exploration de marchés de niche, par exemple les bateaux en aluminium qui permettent de naviguer dans les zones de glace (20 bateaux construits par an environ) ce qui correspond au rêve d'une petite partie de la clientèle aujourd'hui.

Le groupe est largement impliqué dans plusieurs démarches innovantes, notamment dans les domaines de :

- L'écoconception (utilisation de biomatériaux, projet de bateau à énergie positive, réduction de l'empreinte carbone des bateaux...). Le groupe est en contact permanent avec le pôle de compétitivité « Aerospace Valley » notamment sur le sujet de la fibre de lin ;
- L'entreprise citoyenne (travaille sur l'amélioration de la santé et la sécurité des salariés, sur le bien-être au travail et sur la réduction de l'impact sur l'environnement) ;
- L'implication de toute la chaîne de valeur, du sous-traitant au client, pour un nautisme durable (Charte fournisseur, formations à l'utilisation responsable de son bateau...).

Une « NAUTIC VALLEY », vitrine du nautisme en Occitanie ?

Le groupe Grand Large Yachting a pour projet de développer un site rassemblant une partie de la production de ses catamarans Outremer ainsi qu'un centre de R&D, un centre de formation et un hôtel d'entreprises.

Le but est de rendre cette filière attractive en Occitanie. Le groupe consacrera un budget de 8,5 Millions d'€ à ce projet qui doit permettre la création de 150 emplois directs.

Les besoins du groupe sont les suivants :

- Fonciers afin d'assurer la croissance des diverses activités du groupe en Occitanie ;
- Développement de formations aux métiers du nautisme ;
- création de places de port pour répondre aux besoins des catamarans qui gagnent des parts de marché ;
- Soutien fort à la R&D, notamment pour que l'Occitanie soit en pointe sur le sujet du bateau du futur (connecté, autonome en énergie).

CATANA

L'entreprise CATANA est une entreprise de construction de bateaux qui propose une gamme large qui va de grands catamarans de croisière aux petits bateaux.

L'entreprise est le 3ème constructeur national de bateaux de plaisance en France après Béneteau (600 à 650 / an) et Dufour (200 à 270 / an). CATANA construit environ 180 bateaux par an, l'objectif est de monter jusqu'à environ 250 / an.

800 salariés répartis sur plusieurs sites de production permettent d'atteindre ce rythme de production :

- Canet-en-Roussillon : 300 salariés pour la production de grands catamarans de croisière ;

- Rivesaltes : 40 salariés pour la Menuiserie centrale ;
- Site de Tunisie : 200 salariés pour la production de l'unique modèle de petit bateau qui constitue 20 à 25 % du chiffre d'affaire de l'entreprise ;
- Marans (Charente Maritime) : construction de bateaux moyens.

Afin de faire face à une forte demande le groupe a recruté 165 personnes entre septembre 2021 et janvier 2022 dont 140 dans les usines françaises. Cette phase de croissance n'est pas achevée. L'entreprise poursuit sa campagne de recrutement et vise l'embauche d'environ 70 personnes supplémentaires. Tous corps de métiers sont concernés : plombiers, menuisiers, stratifieurs, électriciens.... Face aux difficultés de recrutement l'entreprise propose de former les personnes lors de leur embauche.

CATANA est une entreprise en forte progression, dont les résultats financiers sont actuellement en forte progression et le carnet de commandes très rempli jusqu'à l'échéance 2023-2024.

Alors que le marché était auparavant porté à 60 % sur les loueurs de bateaux et 40 % sur les propriétaires, ce n'est plus le cas à présent.

Le marché de CATANA est principalement situé à l'export : marché asiatique, américain, européen et seulement pour 10 % environ français.

En France le manque de place dans les ports constitue un sujet pour les propriétaires de catamarans qui ont besoin de l'équivalent de deux places à quai.

Le positionnement international et la forte croissance de ce groupe démontre la qualité de ce chantier naval.

Engagé dans un rythme de recrutement important, cette entreprise constitue un pilier et un emblème de l'économie bleue en Occitanie.

Chantier Naval MARTINEZ

Il s'agit d'une entreprise de construction navale de bateaux de pêche. Elle s'est classée en 2000 en première place de la construction des thoniers senneurs en Méditerranée. Elle comptait 26 employés en 2020.

Cette entreprise familiale, fondée en 1973, construit des navires professionnels en composite, de taille variant de 12 à 42 mètres. L'entreprise a construit 90 bateaux en 46 ans soit 2 par an en moyenne.

Le chantier est aujourd'hui menacé par la quasi absence de commandes.

De façon générale, la situation est difficile : le marché est instable, la concurrence étrangère très forte (Espagne, Turquie). Beaucoup de projets sont reportés et sont plus longs à faire aboutir. La mise en place d'une aide au financement pour la construction de bateaux pour une première installation (voir 1. Pêche) pourrait constituer une perspective favorable pour l'entreprise.

La société a un positionnement national et a produit des chalutiers pour toutes les façades maritimes de France (Arcachon, Guilvinec) en revanche, elle ne s'est pas positionnée sur le marché export trop concurrentiel.

Le chantier a dernièrement construit des catamarans de pêche à foils pour la société Medi Pêche (2019 – 2020). Ces bateaux, très innovants, permettent d'économiser 20 à 30 % de gasoil du fait de leur poids réduit et de la présence d'un foil.

Le chantier naval investit dans la R&D et travaille notamment sur les composantes possibles pour le bateau du futur (matériaux en basalte, résines biosourcées ...).

Si la voile ne semble pas être une piste d'avenir pour les bateaux de pêche, les moteurs électriques, ou fonctionnant à l'hydrogène sont des pistes intéressantes.

Sur un positionnement différent le chantier « Nouvelle vague », plus modeste (trois salariés), qui construit de petites unités (pêche et transports), obtient de bons résultats et dispose d'un carnet de commandes rempli pour plusieurs années. Les ventes ne se limitent pas à l'Occitanie mais également

en Bretagne et dans d'autres régions. Ce chantier produit aussi des petits bateaux de passagers qui représentent un tiers du chiffre d'affaires.

2. Le Pôle Mer Méditerranée et le Plan Littoral 21 : soutiens majeurs à l'innovation

2.1 Le Pôle Mer Méditerranée

Le pôle de compétitivité « **Pôle Mer** » vise à soutenir les stratégies régionales de développement et d'innovation dans les domaines de l'économie bleue par trois moyens :

- Contribuer à identifier et structurer les filières émergentes et accompagner le développement des filières matures ;
- Favoriser le rapprochement de la recherche publique et des entreprises pour plus d'innovation sur les territoires ;
- Faire remonter les besoins des filières et des territoires auprès des instances publiques locales.

Ce pôle de compétitivité est labellisé pôle à vocation mondiale depuis 2005. Initialement bâti à l'échelle de PACA il a été étendu à toute la façade méditerranéenne en 2013. Une équipe d'ingénierie d'environ 25 personnes le compose, son siège social est à Ollioules (83), un bureau occitan est implanté à Montpellier.

Le pôle Mer regroupe un large écosystème économique de 79 membres en Occitanie (424 à l'échelle de toute la façade méditerranéenne) dont environ 50 % de PME.

Son activité se répartit dans six secteurs stratégiques :

- Environnement et valorisation du littoral ;
- Défense, sécurité et sûreté maritime ;
- Ressources énergétiques et filières marines ;
- Ressources biologiques marines ;
- Naval et nautisme ;
- Ports, logistique et transport maritime.

Cent cinquante-deux projets ont été labellisés en Occitanie entre 2005 et 2021, permettant un accompagnement par l'équipe d'ingénierie avec un fort objectif d'innovation et de facilitation d'accès aux financements européens.

L'appui aux politiques publiques liées au littoral en Occitanie se traduit de différentes manières : participation au Plan Littoral 21, accompagnement d'actions prioritaires identifiées par le Parlement de la Mer, co-animateur avec l'agence Ad'OCC du cluster Cemater de la dynamique Wind'Occ (éolien flottant en mer), participation au Plan de relance « Nautisme et Plaisance ».

Le pôle de compétitivité « **Pôle Mer** » accompagne également les entreprises et décideurs publics en menant plusieurs investigations autour de la formation nécessaire des travailleurs de la mer : identification des métiers/ compétences en tension, contribution à l'émergence de nouvelles formations, expertise des filières stratégiques et de l'offre de formation territoriale, mise en relation des étudiants avec les industriels, etc...

2.2 Le Plan littoral 21

50 ans après la mission Racine, qui a façonné les 220 kilomètres du littoral de la région Occitanie depuis la Petite Camargue jusqu'à la côte catalane, l'État, la Région et la Banque des Territoires se sont engagés dès 2017 dans un programme d'investissement pour accélérer la transformation du littoral vers un nouveau modèle de développement : le Plan Littoral 21.

Ce plan sera présenté de manière détaillée dans la seconde partie de l'Avis. Les actions menées dans le cadre de la recomposition spatiale ainsi que sur les copropriétés du littoral sont notamment au cœur des enjeux touristiques du littoral.

Il vise à accompagner les filières économiques maritimes, facteurs clés d'un emploi durable en région répondant aux défis climatiques, démographiques et économiques.

L'objectif de cet appel à projets, financé avec le soutien du pôle Méditerranée et l'Agence régionale de développement économique Ad'OCC, est de faire contribuer les entreprises de la région Occitanie ainsi que les entreprises européennes souhaitant s'y implanter, en développant des partenariats durables. Dotée d'une enveloppe de 2 M€, l'édition de 2021 s'est concentrée sur les 3 thématiques suivantes :

- La valorisation et le recyclage des déchets à la mer ou encore issus d'activités maritimes : solutions de valorisation des matériaux et solutions pour leur recyclage dans l'approche « économie circulaire » ;
- La gestion quantitative et qualitative de l'eau : pour les activités de plaisance dans les ports ainsi que dans la conception et la maintenance nautiques ;
- Le tourisme résilient sur le littoral : solutions pour les infrastructures, les équipements et les services touristiques réversibles, autonomes et à zéro impact en bord de mer.

La quatrième édition de cet appel à projets conduite en 2022 vise à financer des projets innovants dans les domaines du verdissement du secteur nautisme (écoconception de matériaux, motorisation décarbonée...), de la production durable et valorisation de bioressources marines (adaptation de l'aquaculture aux enjeux du changement climatique, valorisation de bioressources...), solutions bio-inspirées pour les activités littorales et maritimes (biomimétisme...). La dotation globale de cet appel à projets est à nouveau de 2 millions d'€.

Depuis 2019 ce sont 23 projets qui ont été soutenus pour un montant total de 8 millions d'€.

3.Des entreprises innovantes engagées dans l'économie circulaire

La région est riche de nombreux chercheurs : près de 750 emplois dans la R&D, et les Bureaux d'études, et plus de 900 emplois directs concernés par les sujets maritimes et littoraux dans la recherche publique (en particulier dans l'environnement).

De nombreuses start-up innovantes œuvrent dans les métiers de l'économie bleue. Quelques exemples : Greensea, Poissons du Soleil, Aquatech Innovation, Néocéan, Falco ports connectés, Biotope, Forssea Robotics, Méditau, Tarbouriech, ...

Certaines entreprises, encore de taille modeste se positionnent sur des nouveaux process industriels incluant notamment une composante importante d'économie circulaire.

La société Yuyo par exemple, créée en 2018 conçoit fabrique et commercialise des planches de surf écoresponsables. Installée à Montpellier les trois associés de Yuyo sont fortement engagés dans une démarche écoresponsable, visant à produire suivant des principes qui soient en adéquation avec l'esprit d'un sport « nature ». En effet de nombreux pratiquants du surf sont engagés dans des démarches de préservation de l'environnement.

Yuyo met en œuvre une innovation majeure qui est la production de planches de surf avec une imprimante 3D, ce qui permet une plus grande adaptation aux besoins de la clientèle (poids, équilibre, répartition des masses, dimensions...). Seconde innovation : la société mène des recherches approfondies pour s'inscrire dans une démarche de décyclage de matériaux et d'utilisation de matières non polluantes. Les fils de plastique utilisés pour l'impression des planches sont pour partie conçus à partir de déchets plastiques. Des expérimentations sont en cours pour utiliser des déchets récupérés en mer ou sur les plages pour produire du fil pour imprimante 3D. De même Yuyo utilise des résines à base de lin donc beaucoup moins polluantes que des résines classiques.

La société Ecobang qui produit des dispositifs permettant l'élimination par évaporation des effluents agricoles. Le principe consiste à réutiliser des cuves préexistantes et à les équiper d'un système qui favorise l'accélération de l'évaporation de l'eau. Les résidus non évaporés sont collectés en fin de process pour être retraités spécifiquement. Ecobang teste actuellement un nouveau prototype dans lequel la cuve est remplacée par une coque de bateau. En Occitanie ce sont des milliers de bateaux de diverses tailles qui sont abandonnés dans les ports sans qu'une filière de recyclage ne soit encore totalement opérationnelle.

L'utilisation de bateaux en fin de vie par des agriculteurs pour éliminer leurs effluents phytosanitaires pourrait permettre de s'équiper pour un coût inférieur de 40 à 60 % par rapport à du matériel neuf (Source Ecobang). Ces deux entreprises innovantes sont engagées dans des démarches qui au-delà de la réponse à un marché visent, par leur action, à produire des effets positifs pour le territoire, notamment en développant des usages en aval du cycle de vie du plastique. Dans les deux cas il s'agit de réintégrer des déchets ou produits en fin de vie pour répondre à une demande sur le territoire et au-delà. Ce type de démarche nécessite un fort engagement mais aussi le soutien de la puissance publique en phase d'amorçage.

4.Synthèse et préconisations : construction navale, industries nautiques

Développement durable

Les industries nautiques sont très diverses en Occitanie. Les chantiers navals tournés vers la plaisance sont sur une phase ascendante et tournés vers des préoccupations liées à leur croissance (besoin d'agrandissement) ou à l'évolution du marché et des attentes sociétales Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), développement de matériaux bio-sourcés...). Parallèlement est en train d'émerger un écosystème de très petites entreprises très innovantes et souvent avec un fort attachement aux enjeux environnementaux (recyclabilité ...).

L'Occitanie a les moyens de devenir la région leader pour le « bateau de demain », plus écoconçu, plus économe... que ce soit pour la pêche ou le loisir ou le commerce (propulsion voile).

- **Le CESER souhaite que les entreprises soient encouragées, incitées et accompagnées dans la mise en œuvre de la transition écologique, notamment pour le choix des matériaux utilisés ;**
- **De même le CESER demande à la Région d'accompagner la mise en œuvre de démarches de RSE dans la filière nautique ;**
- **Dans le cadre d'extensions d'entreprises, le CESER préconise qu'une évaluation précise des solutions alternatives puis des impacts environnementaux soit réalisée avant tout projet de mobilisation foncier ;**
- **Le CESER souhaite qu'une filière de déconstruction de bateaux incluant la valorisation des matériaux puisse être développée en Occitanie ;**
- **Le CESER préconise d'encourager l'innovation et de garantir la protection de la propriété intellectuelle notamment pour les industries nautiques.**

Soutien aux entreprises

Certaines entreprises de la construction navale sont en difficulté, notamment celles qui sont positionnées sur le marché des professionnels (pêcheurs...). Un soutien financier permettant de faciliter l'investissement pour les professionnels au moment de l'installation permettra de rajeunir la flotte de pêche et de la rendre moins fragile vis-à-vis des évolutions des cours du carburant (bateaux plus légers, motorisations moins puissantes...) – voir 1.Pêche

Le CESER se réjouit de la mise en œuvre d'une aide financière à l'attention des jeunes pêcheurs professionnels leur permettant d'acquérir des bateaux de pêche pour les petits métiers dans le cadre d'une installation. Il recommande d'abonder ce fonds autant que nécessaire pour moderniser la flottille de pêche.

IV. RECHERCHE ET FORMATION

1. Recherche, innovation et ingénierie

317 établissements et 2 800-2 900 emplois

1. Education et formation (ayant cursus liés aux filières bleues) ;
2. Recherche publique ;
3. Administration de gestion, de préservation et de contrôle des ressources naturelles et de l'activité marines ;
4. Ingénierie de l'économie bleue (bureaux d'études, start up...) ;
5. Construction, aménagement et exploitation d'infrastructure et de réseaux.

1.1 Le Laboratoire de l'Observatoire Océanologique de Banyuls (OOB)

Il constitue un important pôle de recherche principalement dans deux domaines ; les médicaments et les cosmétiques rassemblant 180 personnes et accueillant de nombreux étudiants et chercheurs.

Une équipe mixte de recherche du Laboratoire de biodiversité et biotechnologies microbiennes mène, en collaboration avec les chercheurs de l'entreprise Pierre Fabre, les recherches suivantes :

- Secteur du médicament : recherches en cours concernant les lichens marins dans lesquels on cherche à caractériser d'éventuelles molécules anticancéreuses produites par des bactéries. ;
- Secteur des cosmétiques : actuellement 3 produits Avène (Pierre Fabre), issues des recherches menées à Banyuls, sont commercialisés dans le monde entier. Par ailleurs des recherches ont lieu sur les effets de certains composants des crèmes solaires sur la biodiversité et sur différents organismes marins dont les coraux.

L'observatoire héberge également un incubateur d'entreprises qui accueille des startups.

Actuellement deux entreprises existent et se développent très rapidement :

1. Microbia Environnement (10 personnes), spécialisée dans le suivi de microorganismes toxiques dans l'eau.
2. Plastic@Sea est passée depuis sa création en 2018 de 1 à 17 personnes. Cette entreprise a de nombreux partenaires, dont L'Oréal. En testant la biodégradabilité du plastique en conditions naturelles, l'objectif de cette startup est de contribuer au remplacement du plastique (emballages...) par des produits biodégradables ou recyclables.

D'autres entreprises vont se créer à court terme dont certaines émergent à nouveau des recherches menées à l'OOB. Par exemple, des recherches très actives à Banyuls-sur-Mer concernent la recherche

d'anti-fouling (salissures dues aux organismes marins qui apparaissent sur les objets immergés) non toxique pour l'environnement.

De même, le laboratoire va monter un « fablab » marin.

Le travail scientifique de l'OOB doit ainsi déboucher sur la création de nombreuses entreprises et entraîner de nombreuses créations d'emploi.

2. La formation professionnelle

Les nombreuses initiatives en matière de formation aux métiers de la mer existent en Occitanie :

Sète Agglopôle Méditerranée a créé un pôle de croissance bleue qui prévoit :

la mise en place d'un enseignement supérieur sur l'ancien collège Victor Hugo :

- Formation – Déconstruction de bateaux ;
- DUT Tourisme Durable ;
- DUT Capteurs informatiques ;
- La collaboration avec le Lycée de la Mer Paul Bousquet et la Station Marine.

Il existe également des formations co-animées par l'**UVPO (Union des villes portuaires d'Occitanie)** et le **CPIE (Centre permanent d'initiation à l'environnement) Bassin de Thau** pour les personnels des ports de plaisance, comme la formation « ports propres » (3 jours). Les ports qui s'engagent dans ces démarches de certification doivent, à terme, avoir formé l'ensemble du personnel (voir ci-dessus – ports propres).

2.1 Le lycée de la Mer Paul Bousquet à Sète

C'est un bon exemple du dynamisme de la Région en matière de formation. Chaque année, le lycée de la Mer prépare 300 étudiants à 2 CAP, 4 BAC PRO, et 2 BTSM, et dispense une formation continue à plus de 1 000 stagiaires adultes dont les officiers de la compagnie CMA CGM.

Ses nouveaux projets gravitent autour de 3 axes (vivre ensemble dans l'établissement, ancrage dans le territoire, et projets pédagogiques), de nouveaux plateaux techniques sont mis en place (navire pédagogique innovant, nouvelle unité d'incendie, renouvellement du simulateur de navigation), et il développe de nouveaux projets de formation (comme la transformation des produits de la mer, ou une licence Pro aquaculture et environnement).

2.2 Le Campus des Métiers de la Mer à Canet en Roussillon

« Accompagner la filière nautique de plaisance par la formation, la recherche et la promotion des métiers »

Labellisé en août 2018 par le ministère de l'éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, porté conjointement par l'Académie de Montpellier et la Région Occitanie. Le Campus des métiers et des qualifications du nautisme fédère tous les acteurs de la formation professionnelle autour de la filière nautique de plaisance maritime et fluviale. L'établissement support du Nauti Campus est le lycée des

métiers du nautisme Rosa Luxemburg de Canet-en-Roussillon mais le campus regroupe des établissements qui enseignent des compétences nautiques sur toute la région Occitanie.

Le Nauti Campus est un réseau d'établissements d'enseignement secondaire, d'enseignement supérieur, d'organismes de formation, de laboratoires de recherche, de partenaires institutionnels et professionnels. Ce réseau agit pour accompagner le développement économique de la filière nautique par la formation, la recherche et la promotion des métiers.

3.Synthèse et préconisations : formation – recherche - innovation

Emploi et formation

La présence de constructeurs navals majeurs dans le domaine de la plaisance constitue un atout indéniable pour la région Occitanie. Cependant certaines entreprises ont du mal à embaucher ainsi qu'à pérenniser les salariés dans leurs postes. Le défaut d'attractivité de la filière nautisme constitue aujourd'hui un frein au développement de certaines entreprises.

- Le CESER préconise, en s'appuyant sur les réussites industrielles majeures, de favoriser la connaissance de ces filières et de ces métiers pour les rendre plus attractifs notamment pour les femmes ;
- Le CESER souhaite que la formation professionnelle puisse permettre les évolutions professionnelles plus aisées au sein des entreprises, notamment pour les métiers les plus pénibles. L'apprentissage du recours systématique aux technologies nouvelles devrait concourir tant à l'amélioration des conditions de travail qu'à la féminisation de ce type de métiers ;
- Dans ce cadre une meilleure adéquation entre les besoins des entreprises et les formations sera recherchée (filières émergentes) ;
- Le CESER demande que puissent être mises en place des formations aux métiers de la mer de manière mutualisée au bénéfice des entreprises de la filière nautisme ;
- A titre d'exemple, l'UIMM a mis en place un dispositif de formation mutualisé : « le maillage de nos outils formation dans le territoire a fait que, historiquement, de nombreuses entreprises de l'agro-alimentaire, du médicament, de la chimie, etc... font appel à nous pour des formations transverses de maintenance ou de conducteurs de ligne par exemple. Les stagiaires de Pôle Emploi viennent de tous les horizons et, pour mémoire, un peu plus de la moitié de nos apprentis travaillent dans des entreprises qui ne sont pas « métallurgie » au sens de la convention collective ».

Développement durable

Les industries nautiques intègrent de manière de plus en plus forte les problématiques environnementales. Les professionnels de la filière vont être amenés à mobiliser de nouvelles compétences en lien avec cette évolution (matériaux...). La formation professionnelle doit accompagner cette transition.

- Le CESER souhaite que des modules visant à une meilleure prise en compte de la transition écologique et des questions environnementales soient intégrés dans les différents dispositifs de formation existants

Recherche - innovation

La recherche et développement sur les sujets liés à la mer constitue une activité importante en Occitanie, notamment dans le cadre de partenariats associant secteur public et secteur privé.

- Le CESER souhaite que les démarches de soutien à l'innovation dans les entreprises tels que l'appel à projet dans le cadre de Littoral 21 soient pérennisées voire amplifiées ;
- Le CESER préconise de poursuivre les travaux de recherche en cours notamment dans le cadre de partenariats avec des laboratoires privés sur des médicaments, agroalimentaire, chimie, cosmétiques... ;
- Le CESER souhaite que des fonds plus élevés soient affectés à la recherche publique en Occitanie et en Méditerranée.

V. LA PÊCHE ET LA CONCHYLICULTURE

La valorisation des ressources maritimes représente 2 064 établissements identifiés, 3 800 à 4 800 emplois, 717 à 917 M€ de CA hors pêche.

Cet Avis examine les filières suivantes :

- Pêche en mer ;
- Aquaculture ;
- Conchyliculture.

Les filières suivantes seront abordées dans la deuxième partie de l'Avis :

- Transformation et commerce de poisson ;
- Production de sel

1.Pêche

À l'échelle de la Méditerranée française, la filière pêche est forte de 1 300 navires et environ 2 000 marins. 5 500 emplois indirects sont directement liés à la pêche.

Les 11 000 tonnes de poisson pêché en Occitanie représentent 5 % de la production nationale et plus de 52 M€ de CA (6 % du niveau national).



Source : Les zones de pêche en Méditerranée : le plateau continental du Golfe du Lion au cœur des enjeux Méditerranéens.

La situation de la filière pêche a principalement été abordée suite à l'audition de la SATHOAN, organisation professionnelle de la pêche présente sur tout le littoral français et représentant environ 50 % des volumes pêchés.

Trois types de métiers sont présents en Méditerranée :

- **Senneurs** : le thon rouge représente l'espèce la plus pêchée et celle qui a le plus de valeur. La mise en place de quotas et les contrôles ont permis aux stocks de se reconstituer. Après avoir connu une situation dramatique au début des années 2000, la mise en place de quotas a permis aux stocks de se reconstituer. Aujourd'hui les volumes pêchés sont supérieurs à ceux du début des années 2000 et les quotas en hausse régulière sans risque pour l'espèce. Seulement 22 navires sont autorisés à pratiquer cette activité extrêmement encadrée, par le nombre de jours de pêche autorisés (40 jours) et par les quantités. Le quota en 2021 était de 5 460 tonnes pour la Méditerranée française (dont 624 tonnes pour les petits métiers) auquel s'ajoute 60 tonnes pour la pêche de loisirs à répartir entre les navires immatriculés en mer Méditerranée et dans l'Atlantique. La totalité de la pêche par les senneurs est destinée à l'exportation au Japon, les petits métiers vendant localement.
- **Chalutiers** : il ne reste que 58 unités, cependant elles représentent l'essentiel des apports commercialisés dans les quatre criées de la région (85-90 %). Les poissons sont pour partie destinés à l'exportation en Espagne où les prix sont plus élevés (environ 30 %). Cette activité est aujourd'hui très fragile du fait de la diminution du nombre de jours de pêche autorisés, (en 2021 : 183 jours), en baisse régulière (environ -7 %/an). Le seuil de rentabilité des chalutiers à ressource constante est estimé à 177 jours de mer. En deçà de cette limite leur rentabilité n'est plus assurée. En mars 2022, avec la hausse du prix du gasoil, le seuil de rentabilité à ressource constante est passé à 210 jours.
- Le risque de la disparition des chalutiers provoquerait la fermeture des criées qui structurent aujourd'hui la filière et constituent le principal débouché des chalutiers. Aujourd'hui il ne reste en Méditerranée française que 4 criées, toutes en Occitanie (Port-La-Nouvelle, Agde, Sète et le Grau-Du-Roi). De plus l'augmentation des prix du carburant constitue une menace supplémentaire, plus de 40 % du chiffre d'affaires est dédié à l'achat de carburant).
- Les impacts de la réduction des quotas d'effort de pêche sont multiples : perte de chiffre d'affaires, risque de cessation d'activité, risque social et économique pour les territoires (criées, emplois induits) et fragilisation de la filière.
- Petits métiers (bateaux de moins de 18 mètres). Environ 1 300 navires en Méditerranée, dont 700 sur la façade du Golfe du Lion. Ils représentent 10 à 15 % des apports en criée et sont très polyvalents pouvant varier les techniques de pêche en fonction des espèces recherchées (filets, hameçons, casiers...). L'essentiel des ventes de ces petites embarcations est fait en direction des particuliers et des restaurateurs.

Ces trois types de pêche sont complémentaires entre eux.

La préservation de chacun d'entre eux est nécessaire pour conserver une réelle filière économique qui est encore dynamique en Occitanie (2 000 emplois et 5 500 emplois indirects).

Cependant, la fragilité de l'espace, la réduction des aires de pêche (aire marine protégée, parc marin), l'extension du trafic maritime, la pollution, la dégradation de la qualité des eaux, la diminution de la

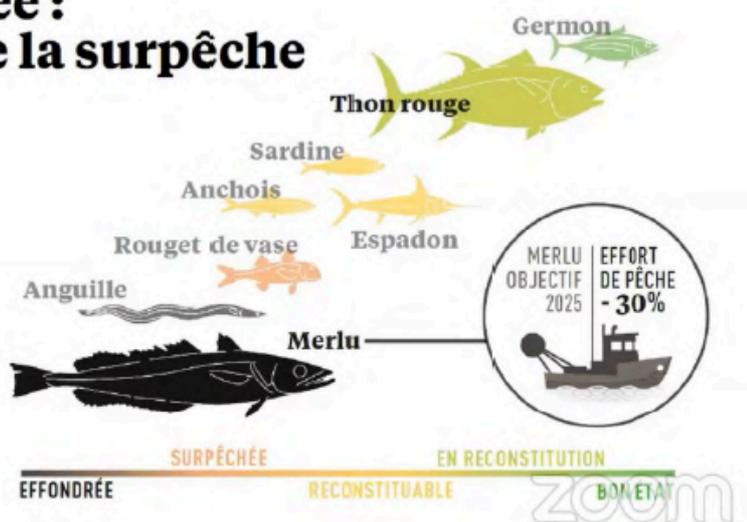
ressource halieutique contribuent fortement à une baisse constante du nombre de pêcheurs professionnels.

La ressource halieutique fait l'objet d'un suivi sur un petit nombre d'espèces. Seulement 6 espèces font l'objet d'une évaluation de stock : thon rouge, espadon, merlu, anchois, rouget, sardine représentant 40 % du volume des débarquements. Au total environ 100 espèces sont pêchées en Méditerranée. Un suivi d'espèce doit se faire sur le long terme (10 ans) afin de disposer d'une vision précise de l'état de la ressource et de son évolution. La profession souhaite que d'autres espèces soient suivies mais cette démarche longue et coûteuse ne peut être généralisée.

La taille de certaines espèces pélagiques, sardine et anchois, est aujourd'hui inquiétante n'atteignant plus la taille minimale requise pour être commercialisés (du fait de l'évolution de la qualité du plancton).

Par ailleurs le merlu et le rouget sont surpêchés.

Mer Méditerranée : l'écueil de la surpêche



Source : Sathoan – Evaluations scientifiques en cours en Méditerranée

L'exemple du thon rouge a montré qu'une forte diminution des prélèvements peut permettre à une espèce de se reconstituer ses stocks. La diminution du nombre de jours de pêche ainsi que du nombre de bateaux sont les deux leviers principaux pour cela.

Il n'est en revanche pas possible pour les pêcheurs de Méditerranée de reporter leur pêche vers d'autres espèces comme cela peut se faire en Atlantique.

Dès lors les professionnels souhaitent que le soutien à la filière se traduise par une indemnisation des jours d'inactivité imposés aux équipages.

La réduction de l'effort de pêche imposé par l'Europe (en nombre de jours) menace progressivement la viabilité de cette activité.

En termes de labellisation de la pêche et de valorisation de la ressource l'organisation professionnelle SATHOAN est engagée dans une démarche de labellisation qui se traduit par un label Pêche durable depuis 2019 et par une création de marque collective *Méditerranée Sauvage* (<https://mediterranee-sauvage.fr>) qui vise à commercialiser en Occitanie des produits transformés issus de la pêche locale.

Un plan pêche porté par le Conseil Régional

Le *plan pêche* prévoit d'accompagner la filière dans sa nécessaire mutation à la suite du Plan de gestion européen West-Med (réduction du nombre de jours de pêche à 140 jours et 42 % de diminution des quotas sur 4 ans).

Outre les mesures d'urgence, ce plan prévoit 4 axes :

- formation professionnelle (maintien d'activité et/ou reconversion) ;
- connaissance des stocks, augmentation du nombre d'espèces suivies (lien avec l'Ifremer) ;
- modernisation de la flottille (création d'un outil financier euro-compatible) ;
- valorisation des produits (marché Occitanie, transformation...).

Trois actions concrètes du Conseil régional peuvent être citées pour une meilleure connaissance des activités de pêche, la modernisation et le renouvellement de la flottille, et l'analyse de l'équilibre salin de l'étang de Thau.

- Une étude prospective « Prospect'ChaMed » est en cours sur le devenir de la flotte chalutière en Occitanie à la suite du plan West-Med. L'objectif est de mieux connaître les activités de pêche, pérenniser des activités de pêche durable ;
- Dans le contexte du Plan West Med, le projet a permis de déterminer l'impact socio-économique de la réduction des jours de mer (2021-2024) et de la fermeture de zone, mais aussi de réfléchir à l'avenir de la flottille chalutière d'un point de vue gestion des entreprises, restructuration, valorisation, ... Le projet s'est organisé sous forme d'ateliers regroupant des pêcheurs professionnels de plusieurs ports, et durant lesquels ils étaient amenés à réfléchir à des scénarios alternatifs de gestion ou à leur diversification. Ce projet est porté par le CRPMEM Occitanie, en partenariat avec l'OP du SUD, la SATHOAN, et le Cedralmar (2019-2021). En lien avec le bureau d'étude Capacités (cellule Mer de l'Université de Nantes) ;
Les conclusions de cette étude ne sont pas connues à ce jour (avril 2021).
- Dans le contexte actuel, compte tenu du prix du carburant, il est encore plus indispensable de s'orienter vers des bateaux plus économes ;
- Les travaux sur le « chalutier du futur » évoqués depuis longtemps avec le Conseil Régional d'Occitanie n'ont pas débuté. Après la rédaction d'un cahier des charges, la mise en production pourrait constituer un débouché pour les chantiers de la région ;
- Une mesure régionale FEAMPA « aide à l'acquisition d'un premier navire de pêche » permettra de financer l'acquisition totale ou partielle du premier navire de pêche d'occasion par un jeune pêcheur de moins de 40 ans, ou par une société constituée par un ou plusieurs jeunes pêcheurs. Les navires éligibles n'appartiennent pas à un segment en déséquilibre. Les chalutiers et les bateaux de pêche à l'anguille sont exclus de ce dispositif ;
- L'aide sera de 40 % (12 % Région + 28 % FEAMPA). Au regard de la programmation précédente, la Région a prévu une enveloppe totale de 285 000 € d'aides (dont 200 000 € de FEAMPA) permettant de financer 715 000 € d'investissements, soit une dizaine d'acquisition de navires petits métiers. Cette enveloppe pourra être réajustée en cours de programmation en fonction des besoins ;
- D'autre part, une étude a été lancée par la Région Occitanie sur le Bassin de Thau quant à l'intérêt (pour la conchyliculture et pour la pêche) et la faisabilité d'un apport en eau douce depuis le fleuve Hérault.

2. Aquaculture

Le terme d'aquaculture utilisé pour les activités traitées ici regroupe les cultures et élevages en eaux marines, lagunaires et saumâtres autres que la conchyliculture.

À l'échelle de la Méditerranée l'aquaculture marine représente un CA de 21 M€ et 200 ETP (Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et Corse 1^{ère} et 2^{ème} position au niveau national). L'Occitanie est quasiment absente à ce jour sur cette activité.

Considérée comme prometteuse et objet d'un véritable élan régional au début des années 80, l'aquaculture présente aujourd'hui un résultat de production alimentaire directe faible en Méditerranée française, négligeable sur la côte d'Occitanie.

Pour autant, notre région compte dans ses rangs l'entreprise pionnière de l'aquaculture méditerranéenne, aujourd'hui leader de son secteur : les Fermes Marines du Soleil.

Ce paradoxe résulte du croisement des contraintes géoclimatiques du Golfe du Lion avec le « *preferendum* thermique » du panel des espèces à valeur marchande domestiquées :

- Nos eaux marines sont trop chaudes pour les salmonidés, insuffisamment chaudes l'été et trop froides l'hiver pour résister à la concurrence du sud de la Méditerranée pour le Loup, la Daurade et le Maigre ;
- Nos eaux lagunaires présentent des avantages de températures élevées en été, contrebalancés la même saison par le risque dystrophique (malaïgues) et l'inconvénient de basses températures hivernales ;
- Nous ne disposons pas ou peu de zones maritimes abritées ;
- Le foncier littoral est difficilement accessible ;
- L'acceptabilité sociale des cages à poisson reste un enjeu...

Notre Région ne manque cependant pas d'atouts pour devenir productrice :

- Berceau de l'aquaculture marine, le cycle de la daurade et du loup a été reproduit initialement à la Station de biologie marine de Sète (SMEL) et mis en œuvre en production par les « Poissons du Soleil » ;
- Un réseau de formation : SMEL, Université de Montpellier, CREUFOP, Lycée de la Mer Paul Bousquet, font autorité dans leurs différents niveaux ;
- Des centres de recherche : IFREMER, IRD, Universités ;
- Le premier producteur et exportateur français d'alevins et de larves, « Poissons du Soleil » est spécialisée dans le grossissement d'alevins marins (bars, daurades royales et maigres) destinés à la vente à des élevages de poissons situés essentiellement en Méditerranée : Tunisie, Algérie, Grèce, Croatie et Portugal. Il s'agit de la seule entreprise aquacole française à affréter des bateaux viviers pour le transport des alevins vivants. En croissance régulière cette entreprise réalise 90 % de son chiffre d'affaires à l'exportation pour une production globale de 100 millions d'alevins ;
- Des installations uniques, telles que le site de Frontignan de FMDS qui est un véritable « Hub » d'expédition d'alevins par voie maritime, développé grâce à l'infrastructure portuaire régionale ;
- Un schéma régional de développement de l'aquaculture marine a été défini avec l'État : https://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SRDAM_LR_valide.pdf.

Ces atouts n'ont pas suffi jusqu'à présent mais des opportunités pourraient voir le jour par la conjonction du travail constant de recherche, des évolutions des marchés, des plans de gestion des pêches et de l'implantation de nouveaux acteurs maritimes, en voici quelques esquisses de pistes non exhaustives :

- Domestication de nouvelles espèces ;
- Amélioration, adaptation, sélection, des espèces élevées pour résister mieux aux conditions d'élevage locales (FMDS a entrepris depuis des années un processus de sélection de ses géniteurs) ;
- Le frein du coût d'installations offshore pourrait être absorbé par un « coût marginal » d'installation associée à l'éolien en mer ou d'autre activité de haute mer ;
- L'expérience de stabulation de daurades par les pêcheurs type « VALDORA » montre qu'une voie est possible pour associer pêche et aquaculture...

3. Conchyliculture

La conchyliculture représente 530 entreprises en Occitanie, 24 dans l'Aude et 506 dans l'Hérault et 2 500 emplois directs et induits.

La production est concentrée sur :

- 2 grandes zones en étang : Thau et Leucate ;
- 4 zones de production en mer : Gruissan, Fleury d'Aude, Frontignan les Aresquiers et Sète Marseillan

La production est partagée entre huîtres (7 300 tonnes) et moules (3 700 tonnes).

Plusieurs marques permettent d'identifier les productions d'Occitanie :

- Deux marques ombrelles, Huîtres de Méditerranée et Moules de Méditerranée ;
- Six marques territoriales (Huîtres de Bouzigues, Moules de Bouzigues, Moules de Thau, Huîtres de Thau, Huîtres Cap Leucate et Moules de pleine mer).

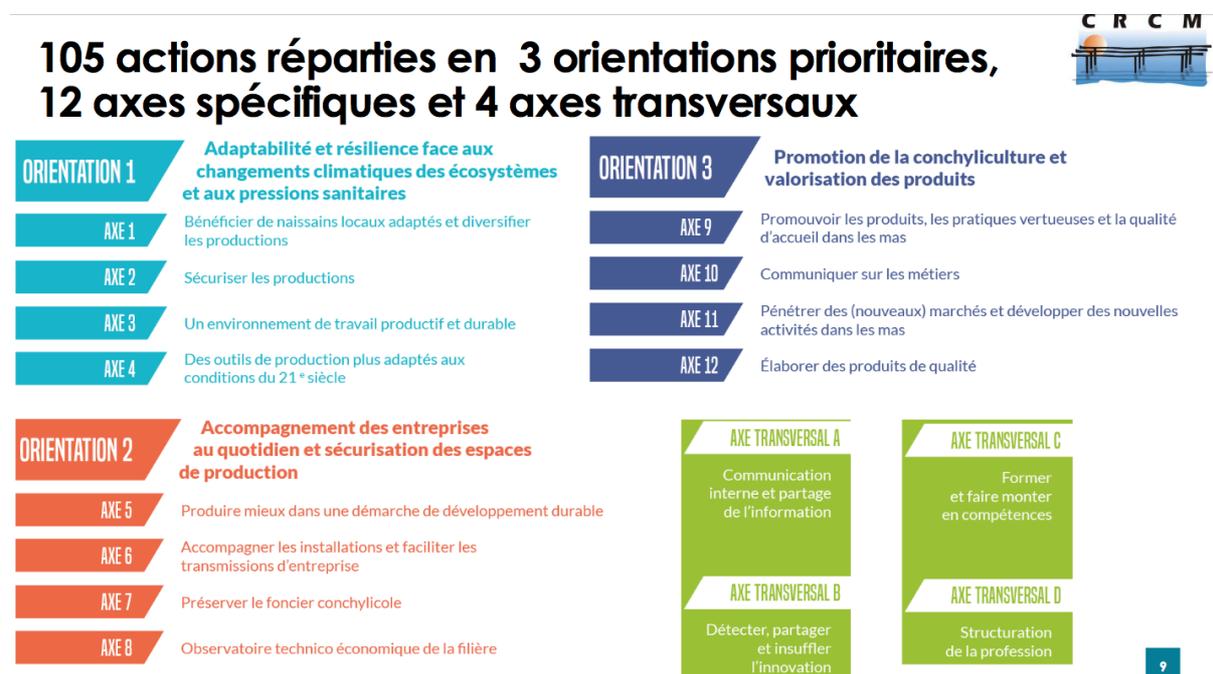
Plusieurs signes de reconnaissance officiels (SIQO) sont en projet au-delà des 12 producteurs labellisés AB : un projet IGP (Indication Géographique Protégée) sur l'étang de Thau et un projet de Label Rouge en Méditerranée.

Une étude stratégique de la filière a été menée en 2019 dans le but de fédérer les producteurs autour d'une vision partagée de leur profession et entraîner les partenaires de la profession dans une stratégie commune pour une conchyliculture durable, rentable et exemplaire.

L'objectif était d'élaborer un contrat de filière qui visait prioritairement à « imposer une belle notoriété de durabilité de la lagune et de la conchyliculture méditerranéenne ».

L'élaboration du contrat de filière lancé en 2020 a mobilisé un large partenariat associant les Services de l'État, les collectivités locales (Région, Conseils départementaux, EPCI, communes...), les chambres consulaires, les établissements de recherche et développement (CEPRALMAR, IFREMER), les organismes de gestion et de protection de l'environnement (CPIE, Syndicat Rivages...) ainsi que le Lycée de la mer en tant que centre de formation.

Une large mobilisation des professionnels a permis d'élaborer un plan d'action partagé, signé le 22 septembre 2021 :



Parmi les actions qui doivent être engagées d'ici 2023 figurent notamment la mise à l'abri des coquillages, la relocalisation de production de naissains (écloserie-nurserie), le développement des filières conchylicoles en mer ou encore la préservation du foncier des mas conchylicoles...

Cette structuration de la filière passera par la création d'une coopérative conchylicole qui portera les investissements structurants (écloserie, mise à l'abri) et sera, à terme, labellisée Organisation de Production, pour faciliter le lien avec les marchés.

Par ailleurs, pour ce qui concerne le traitement des déchets (coquilles d'huîtres et de moules), un partenariat pour leur utilisation (chemins, routes, trottoirs etc.) sera prochainement mis en place entre Sète Agglopôle et le CRCM.

4. La recherche et l'expérimentation pour restaurer l'état des ressources ?

4.1 L'IFREMER

L'IFREMER est un organisme national dont les objectifs sont la recherche, l'innovation et l'expertise dans l'exploration et la compréhension des évolutions des océans.

L'évaluation des causes de la perte de la biodiversité marine, l'établissement d'états des lieux de la biodiversité, la promotion de la pêche et de l'aquaculture durables...figurent parmi les ambitions de recherches prioritaires.

La station de l'IFREMER qui est installée sur l'étang de Thau permet d'améliorer la connaissance de certaines espèces et permet d'évaluer la réalité des enjeux de la filière.

La pêche professionnelle

Six espèces de poissons font l'objet d'un suivi régulier.

L'analyse de l'état des populations pêchées depuis les années 2000 montre une nette amélioration du nombre d'espèces dont les populations sont en bon état.

Un risque de surpêche sur certaines espèces (Merlu, rouget) persiste toutefois menaçant l'état de la ressource à court ou moyen terme.

L'IFREMER procède également à un suivi de la flotte de pêche : âge, taille, motorisation. Il s'avère que la flotte régionale est relativement âgée et connaît un déclin lent mais régulier depuis au moins une dizaine d'années.

Malgré le caractère mobile de la ressource, il existe peu de coopérations internationales sur le sujet de la pêche à l'exception du thon rouge. Il n'y a pas de programme de recherche engageant plusieurs pays du bassin méditerranéen ce qui pourrait permettre d'améliorer la connaissance et les réponses à apporter de manière coordonnée. Le travail mené sur le thon rouge a montré que la mise en place d'une gestion internationale de certaines espèces peut amener à leur rétablissement de manière spectaculaire.

En revanche il y a des coopérations sur le sujet de la pisciculture en mer avec les pays du sud de la Méditerranée.

La pêche récréative

Fait également l'objet d'un programme de recherche mené par l'IFREMER. L'absence d'obligation déclarative (hormis pour le thon rouge) il n'est pas possible de mesurer la réalité des prélèvements.

La pêche de loisir génère une activité économique non négligeable. A l'échelle de la Méditerranée l'IFREMER estime que la pêche récréative génère 438 millions d'€ de dépenses sur le territoire.

Un projet visant à disposer d'un reporting des captures en Méditerranée (*Catch Machine*) est engagé à l'échelle du Parc marin du Golfe du Lion.

Il sera dans un premier temps demandé de faire des déclarations à l'échelle du Parc marin pour disposer d'un premier jeu de données. Il ne s'agit pas, dans le projet piloté par l'IFREMER, de procéder à une régulation des prélèvements mais de collecter des informations.

L'aquaculture

L'IFREMER mène des travaux de recherche sur la pisciculture en mer (impacts environnementaux, définition de sites avec capacité de charge écologique acceptables...) ainsi que sur la conchyliculture.

L'action de l'IFREMER se concentre sur l'étang de Thau via un réseau de surveillance très dense et la recherche de solutions alternatives en cas d'épisodes extrêmes (canicules...) mettant en danger la production.

Espèces invasives

Originaire des côtes atlantiques des États-Unis, le crabe bleu atlantique (*Callinectes sapidus*) est maintenant pêché sur une grande partie des côtes méditerranéennes françaises. C'est une espèce qualifiée d'invasive du fait de sa rapide expansion géographique et des impacts qu'elle est susceptible d'occasionner sur la biodiversité.

Les premiers signalements en Espagne datent de 2012 dans le delta de l'Ebre. L'expansion a ensuite été très rapide, et en 2017 tout le delta était fortement colonisé. Le tonnage de pêche, d'abord restreint en 2016 (1 tonne par an) a explosé rapidement pour arriver maintenant à 2 tonnes par jour !

Cette espèce qui fait par ailleurs l'objet d'un suivi par la DREAL.

(<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/plan-d-action-regional-crabe-bleu-r9224.html>).

Le plan d'action version 2020 a été présenté par la DREAL Occitanie. Ce plan, composé de 4 axes est destiné à donner un cadre aux échanges entre les différents acteurs.

- Axe I : répartition actuelle de l'espèce et des moyens à déployer pour la prévention ;
- Axe II : identification des moyens de prélèvement et de valorisation de ce produit ;
- Axe III : mieux connaître l'espèce (alimentation et sa reproduction) ;
- Axe IV et l'axe V : structuration des réseaux de connaissance et d'action.

Ingénierie et restauration écologique

L'IFREMER mène des études visant à mesurer les incidences des projets d'aménagement et les moyens de réduire ou compenser les impacts notamment dans les ports. A titre d'exemple, deux études sont en cours, la première dans la rade de Toulon pour étudier l'incidence des projets d'aménagement sur les ressources ; la seconde pour accompagner le port de Sète dans son diagnostic environnemental.

4.2 La restauration écologique- les récifs artificiels

Le constat d'une perte de biodiversité quelle que soit l'échelle considérée ne peut plus être discuté. De même la diminution de la biomasse en mer (la quantité de poissons et leur taille) a un impact direct sur l'activité de pêche, qu'elle soit professionnelle ou de loisir.

Les effets du réchauffement climatique et de la pollution sont naturellement une des causes de cette dégradation continue, l'autre est l'artificialisation croissante des côtes.

Bien que notre littoral français bénéficie d'une Loi protectrice et de nombreux outils complémentaires mis en œuvre par un réseau d'acteurs fortement impliqué, l'artificialisation du littoral impacte négativement les écosystèmes.

Deux méthodes complémentaires ont été présentées au CESER afin de favoriser une augmentation de la biodiversité et de la ressource. Leur présentation trouve toute sa place dans cet Avis dont un des buts est de favoriser la résilience de l'économie et l'amélioration de l'état écologique de nos côtes et de la Méditerranée.

Les récifs artificiels

La création de récifs artificiels vise à favoriser l'augmentation de la ressource halieutique en créant des espaces permettant à certaines espèces de s'abriter, se reproduire, se nourrir.

Il existe une recherche abondante sur ce sujet, basée sur des expériences menées dans divers pays au premier rang desquels le Japon, mais aussi les États-Unis (Floride) et le Portugal.

Toutes les recherches convergent pour démontrer que la mise en place de récifs artificiels peut, sous certaines conditions, permettre d'augmenter significativement la ressource halieutique sur certaines zones.

Au Portugal par exemple, les débarquements de pêche ont été multipliés par 2,5 après installation de récifs artificiels. En Floride c'est une véritable filière de pêche récréative qui s'est développée.

Le Japon fait lui figure de précurseur. Actuellement 12 % du plateau continental est équipé de récifs artificiels mis en œuvre dans le cadre de plans d'aménagement de la mer, véritables outils de planification visant à une exploitation optimale de la ressource.

Le plateau continental du Golfe du Lion est une grande plaine marine alimentée par plusieurs fleuves qui enrichissent le milieu en nutriments ce qui en fait un espace particulièrement productif et favorable à l'installation de ce type de dispositifs.

Plusieurs sites existent sur notre littoral, constitués de divers matériaux : carcasses de voiture, déchets de chantiers... Ils ne font cependant pas l'objet d'une démarche d'aménagement organisée et concertée avec l'ensemble des acteurs de la filière.

Divers matériaux peuvent être utilisés, notamment le béton à la condition qu'il ait une certaine rugosité.

Les retours d'expérience des autres pays engagés dans cette démarche montrent qu'il est nécessaire d'organiser l'implantation des récifs artificiels et de l'accompagner de zones sanctuarisées permettant le développement des poissons.

Le but premier de ces récifs est d'augmenter la ressource halieutique et donc de permettre à la pêche professionnelle d'augmenter ses prises, mais la pêche de loisir dont nous avons vu qu'elle n'est pas négligeable économiquement peut également en bénéficier. L'émergence d'une filière organisée autour de la pêche de loisir pourrait permettre de créer des emplois dans ce domaine.

Ces récifs peuvent également revêtir un caractère multifonctionnel et jouer un rôle de brise lame et ainsi constituer un outil complémentaire de protection de la côte.

Les récifs artificiels en favorisant l'installation d'algues jouent également un rôle en termes de stockage de carbone.

La restauration écologique des milieux artificialisés.

De nombreuses collectivités ont mis en place, dans leurs ports ou marinas, des installations facilitant le cycle de reproduction et de croissance des poissons.

La pose de « cages » grillagées et partiellement remplies de coquilles d'huîtres permet aux alevins de trouver des abris et des lieux de nourrissage.

Plusieurs travaux de recherche confirment l'intérêt de ce type d'équipement dans les milieux artificialisés.

Depuis peu, certains cahiers des charges d'infrastructures nouvelles (digues, quais...) intègrent l'obligation de mettre en place simultanément des nurseries de ce type pour les poissons. Cette démarche peut désormais sous réserve de garanties scientifiques (évaluation ex ante et ex post) robustes, constituer une mesure compensatoire à l'impact sur un milieu.

La mise en œuvre de cette technique pourrait être élargie à d'autres dispositifs immergés : corps morts pour mouillage de bateaux, projets offshore...

Il est cependant indispensable que toute généralisation de ce type d'installation soit accompagnée d'un cadrage réglementaire permettant d'en assurer la rigueur scientifique.

5.Synthèse et préconisations : pêche et conchyliculture

Pêche et aquaculture

Accompagnement de la filière pêche

La filière pêche est aujourd'hui fragilisée en Occitanie. Les chalutiers connaissent notamment des difficultés croissantes : baisse des prises, diminution du nombre de jours en mer, hausse du coût des carburants... Le maintien d'une filière pêche intégrant les activités à terre (criées) en Occitanie est une priorité, économique et sociale. Aujourd'hui la question d'un changement de modèle se pose, une filière pêche basée sur les petits métiers en répondant mieux aux nouvelles attentes sociétales (plus local, plus durable...) est-elle envisageable ?

Le CESER recommande à la Région de renforcer l'accompagnement des pêcheurs :

- dans la nécessaire transition de la filière vers une pêche durable en Occitanie notamment en appuyant la construction de bateaux plus économes ;
- dans la constitution de dossiers administratifs et notamment les demandes de financement par un l'appui technique à l'ingénierie de projet, de type montage et suivi de demandes de financement, décomptes de subvention accordées, notamment européennes ;
- en mettant en œuvre un contrat de filière à l'image de celui de la conchyliculture.

Augmentation de la ressource – autonomie alimentaire

Aujourd'hui, l'impact de la pollution et de la surpêche de certaines espèces est directement perceptible : diminution de la taille des poissons bleus (sardine et anchois) les interdisant à la vente, diminution forte des volumes pêchés.

En réponse à cette situation deux leviers pourraient être activés en Occitanie dans le cadre d'un partenariat étroit avec les professionnels de la pêche. Il s'agit à la fois de préserver, voire d'accroître la biodiversité marine tout en conciliant au mieux les différents usages de la mer et de la ressource halieutique.

- **Le CESER encourage la mise place d'une ou plusieurs fermes aquacoles expérimentales sous réserve d'une évaluation fine des impacts environnementaux.**
- **Le CESER préconise de mettre en place une stratégie partagée avec tous les usagers de la mer pour l'installation de récifs artificiels afin de développer la biomasse dans le Golfe du Lion.**
- **Le CESER recommande d'améliorer la connaissance des prises liées à la pêche de loisir. L'impact sur la ressource est aujourd'hui insuffisamment connu.**

Recherche - innovation

La raréfaction de la ressource est aujourd'hui réelle, notamment pour certaines espèces en danger critique. Cependant l'exemple du Thon rouge qui a connu un spectaculaire redressement après la mise en place de mesures de protection drastiques constitue un préalable positif. À ce jour le suivi scientifique assuré sur seulement six espèces ne permet pas de disposer d'une connaissance suffisamment précise de la situation.

Par ailleurs, la mer peut permettre de créer une nouvelle filière d'excellence autour des bioressources : agroalimentaire, chimie, pharmaceutique, cosmétique ... (notamment en s'appuyant sur les laboratoires de recherche existants).

- **Le CESER recommande qu'un suivi scientifique puisse être mené sur un plus grand nombre d'espèces afin de mieux connaître la ressource.**
- **Le CESER préconise de poursuivre les travaux de recherche en cours notamment dans le cadre de partenariats avec des laboratoires privés sur des médicaments, agroalimentaire, chimie, cosmétiques... (préconisation Recherche/innovation).**

Conchyliculture

Installation des jeunes

La filière conchylicole est importante en Occitanie, elle représente 80 % de la production en Méditerranée française.

Il y a cependant des tables de production libres qui ne trouvent aujourd'hui pas de repreneur. A terme l'insuffisante installation des jeunes pourrait pénaliser la filière.

- **Le CESER préconise qu'une aide puisse être apportée aux jeunes dans le cadre d'acquisition de parcs, d'installation ou de reprise d'entreprise.**

Commercialisation - communication

Les produits conchylicoles sont peu commercialisés à l'intérieur des terres. Cette faible diffusion géographique nuit à la reconnaissance de ces productions et à l'étendue de leur commercialisation, bien qu'elles soient intégralement vendues sur le littoral.

- **Le CESER souhaite qu'une meilleure diffusion des productions locales puisse être possible à l'échelle de l'Occitanie et au-delà.**

Adaptation au changement climatique et innovation

La fragilité de la filière au regard du changement climatique est réelle : augmentation de la température des lagunes, augmentation de la salinité... De plus des espèces invasives sont en cours d'installation sur notre littoral et menacent certaines activités.

- **Le CESER préconise de poursuivre et amplifier les travaux en cours pour permettre à la filière de s'adapter au réchauffement climatique.**
- **Le CESER recommande de renforcer le suivi des espèces invasives et d'accompagner les initiatives visant à valoriser cette ressource.**
- **Le CESER préconise de poursuivre les travaux de recherche visant à valoriser les déchets de la filière (économie circulaire, amendements, chimie...).**

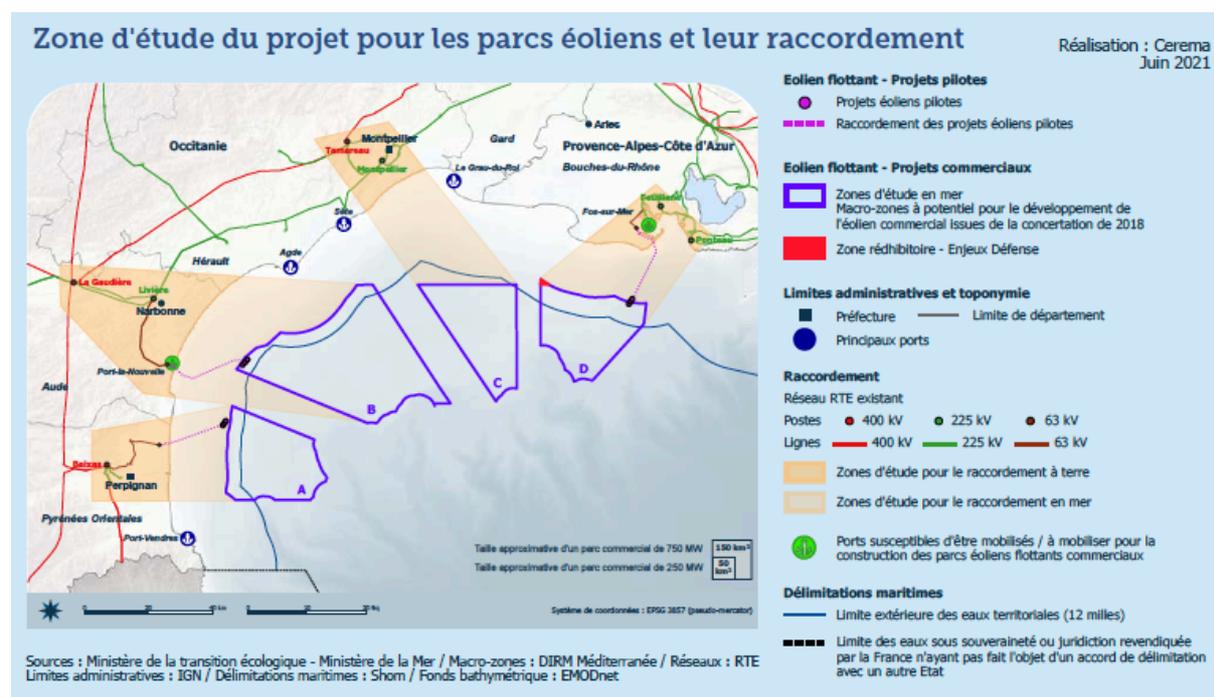
VI. LA PRODUCTION D'ENERGIE EN MER

D'ici 2023, la Région accueillera à Port-la-Nouvelle, et au Barcarès 2 des 4 fermes pilotes d'éoliennes flottantes françaises de 30 MW chacune. Elles seront constituées de 3 éoliennes sur des flotteurs à une distance comprise entre 15 et 18 km de la côte.

Les deux parcs éoliens qui seront implantés à terme seront de 250 MW chacun.

1. Deux projets de ferme pilote en Occitanie

Deux groupes se sont lancés dans l'installation d'éoliennes flottantes : **QAIR Marine France** et **OCEAN WINGS** sur deux projets assez proches.



Source : Commission Nationale du Débat Public – Compte-rendu du débat public

1.1 Le projet de Port-la-Nouvelle

Le groupe QAIR producteur indépendant d'énergies renouvelables dont le siège est situé à Villeneuve-les-Béziers développera la première ferme d'éoliennes flottantes en France au large de Port-la-Nouvelle via sa filiale QAIR Marine.

QAIR Marine fait partie de la SEMOP, société concessionnaire du port de Port-La-Nouvelle.

Cette ferme pilote d'éoliennes flottantes en France, appelée EolMed sera située au large de Gruissan et Port-la-Nouvelle.

La production attendue est de 106 MWh, ce qui correspond à la consommation annuelle de 50000 habitants. La mise en service de la ferme pilote est prévue, au mieux pour 2023, pour une durée d'exploitation de 20 ans. Le coût de cette ferme pilote est de 250 millions d'€.

Le prix de production du KWh est de 240 €/KWh. En revanche le prix moyen en Europe est de 50 €/KWh. Il est prévu que l'État assume la différence de coût afin d'amorcer la filière éolienne en mer.

Cette entreprise est également associée au projet de développement d'une production d'hydrogène vert à Port-la-Nouvelle (projet Hydrocc) pour une distribution industrielle et collective.

1.2 Le projet du Barcares

Ce second projet est porté par la société **OCEAN WINGS** qui a remporté un appel à projets de l'ADEME. La société est filiale d'ENGIE (80 %) et de la Caisse des dépôts et consignations (20 %).

Ce projet, nommé - Éoliennes Flottantes du Golfe du Lion (EFGL) – consiste à installer également 3 éoliennes flottantes reliées à un câble de 16 km enterré à 70 m de profondeur, du côté de Leucate – Le Barcarès. La technologie employée est un peu différente de celle du premier projet (utilisation de flotteurs semi-submersibles), mais les résultats attendus sont sensiblement voisins.

En matière d'emploi, il est prévu d'avoir environ 25 à 50 personnes installées à Port-la Nouvelle pour assurer l'installation et la maintenance de la ferme.

Ces deux projets, complexes et ambitieux sur le plan technique, ont fait l'objet d'un débat public, et ont suscité des réactions hostiles, notamment de la part des pêcheurs. Les 2 sociétés s'efforcent de dialoguer avec les instances concernées.

1.3 Activités annexes liées aux éoliennes en mer : construction et exploitation de navires dédiés aux activités offshore

La société **JIFMAR Offshore services**, créée en 2005 à Port la nouvelle est créée depuis 2007 à Sète. Cette entreprise emploie 320 personnes pour un chiffre d'affaires de 39 millions d'€ annuels. Elle dispose d'une flotte de 43 navires multifonction.

Spécialisée dans la construction d'infrastructures marines, elle trouve ses marchés en France (1/3), en Europe (1/3) et à l'international (1/3), notamment dans des projets d'éoliennes en mer, de plateformes pétrolières ou gazières ou encore d'aquaculture.

Le manque de structuration d'une filière Française a conduit le groupe à se tourner vers d'autres entreprises (World Marine Offshore) afin de proposer des navires de transfert de passagers aux parcs éoliens d'ici quelques années.

L'entreprise est toutefois actrice du projet de barge à propulsion hydrogène en projet portée par la région.

Dans le même esprit de développer des produits tournés vers la transition énergétique, l'entreprise est partenaire d'une start-Up ayant emporté le projet de transport mixte (moteur et voile) pour les besoins de transport d'Ariane 6 (Ariane group). La baisse des émissions de CO², le routage automatique en fonction des conditions météo sont recherchés dans le cadre de ce projet.

2. Le bilan de la concertation sur les éoliennes flottantes en Méditerranée

Deux parcs éoliens flottant en mer Méditerranée de 250 MW chacun (une vingtaine d'éoliennes chacun) sont prévus. Le projet comporte également les raccordements électriques à terre, ainsi que des extensions possibles de 500 MW pour chaque parc (portant la puissance installée de chaque parc à 750 MW maximum).

Ces deux parcs industriels sont prévus entre le Golfe du Lion à l'ouest, et le large du port de Fos-sur-Mer à l'est.

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a rendu le 31 décembre 2021 son Avis sur les éoliennes flottantes en Méditerranée à l'issue du débat public qui s'est tenu du 12 juillet au 31 octobre 2021 dans notre région.

Il n'en ressort pas d'hostilité radicale face à ces projets mais une exigence de cohérence et de transparence des politiques publiques. Dans sa synthèse, la CNDP estime que « ne pas y donner suite condamnerait probablement à terme ce type d'énergie ».

Toutefois, les pêcheurs sont opposés aux projets de fermes éoliennes en mer du fait de l'interdiction de nouvelles zones de pêche s'ajoutant à bien d'autres zones où la pêche est déjà restreinte, ainsi que du manque de recul sur l'impact de ces installations sur la ressource halieutique. À ce sujet, la SATHOAN a rédigé un cahier d'acteurs dans le cadre du débat public : <https://eos.debatpublic.fr/wp-content/uploads/EOS-CA-SATHOAN.pdf>

Compte tenu de sa richesse et de sa fragilité, la Méditerranée constitue logiquement un espace pour lequel les débats environnementaux sont centraux. Comment conduire à la fois la nécessaire transition énergétique – y compris avec l'installation d'éoliennes - et l'indispensable besoin de défendre la biodiversité ?

Plusieurs sujets de fond sont apparus durant le débat public :

- le besoin de transparence des données environnementales. En effet la quasi-totalité des zones d'études est classée en zone Natura 2000 ou intégrée dans des aires marines protégées. Dès lors la question de la transparence des données environnementales a émergé sans que l'État ne donne suite à une demande de cadrage préalable par l'Autorité Environnementale. La compatibilité de ces projets avec la préservation de la biodiversité constitue une question centrale voire une condition de la faisabilité de ces parcs pour le grand public ;
- la méconnaissance du projet par les populations locales. Il est apparu que ces projets de parcs éoliens ne sont pas connus localement par le grand public ;
- les politiques énergétiques et industrielles. Les débats ont largement porté sur les priorités à mettre en œuvre en termes de politique énergétique : sobriété et efficacité énergétique avant de débattre des moyens de production ;
- sur le même sujet, la volonté de conserver une maîtrise publique s'est exprimée dans le cadre d'une politique industrielle qui apporte des retombées positives si possible locales en termes économique et sociaux.

Le débat public qui s'est tenu en Méditerranée ne fait pas exception au regard de l'ensemble des démarches similaires engagées sur d'autres territoires (Saint-Nazaire Saint-Brieuc, Dieppe, Fécamp...). Les principaux enseignements du débat public qui s'est tenu de juillet à octobre 2021 sont présentés dans le compte-rendu du débat public.

- Ne pas réduire le débat au sujet du changement de source d'énergie mais mettre en œuvre une politique générale qui associe sobriété et efficacité énergétique.
- Garantir la conduite de projet par la puissance publique.
- Mettre des conditions à la mise en œuvre des éoliennes, principalement pour en réduire l'impact visuel : éloignement, réduction de leur taille, ouvrir le capital à une participation citoyenne, exiger l'accord des pêcheurs pour le choix des sites...

Deux conditions majeures ont émergé :

- connaître l'objectif global de production ;
- protéger la biodiversité ;

- mieux éclairer les impacts du projet pour le territoire : fiscalité, emplois, tourisme...
- le débat public a également permis de questionner le sujet de la localisation du projet. Les ateliers cartographiques ont permis de définir sept zones potentielles qui peuvent guider les débats à l'avenir.

3.Synthèse et préconisations : production d'énergie en mer

Le Conseil régional d'Occitanie affirme une forte volonté de développer les énergies renouvelables dans la perspective de la région à énergie positive (REPOS).

« En Occitanie, le sujet est brûlant : elle accueille deux des quatre projets de ferme pilote en France [1]. Soit deux fois quatre éoliennes flottantes installées à 18 km au large de Gruissan et Leucate/Barcarès, à partir de 2021. Un territoire propice au développement de cette énergie renouvelable, puisque la qualité des vents marins en termes de puissance et de régularité en fait l'un des meilleurs gisements d'Europe. Il est attendu qu'une seule ferme pilote de quatre éoliennes de 6 mégawatts produise l'énergie consommée par une ville de 50 000 habitants, Narbonne par exemple. Au-delà de la réponse au défi de la transition énergétique en région, ces projets de fermes éoliennes sont structurants pour le territoire. Une filière locale est en train d'émerger. Elle s'appuie sur de solides savoir-faire et infrastructures logistiques. Véritable plateforme logistique, le port de Port-la-Nouvelle, dont la Région est propriétaire, assurera la coordination des projets de fermes éoliennes pilotes ».

(Source : www.laregion.fr)

L'éolien en mer peut constituer un atout majeur pour la région (innovation, emploi, énergies décarbonées) sans nuire aux activités actuelles (pêche, tourisme) à condition que les projets soient menés en concertation avec l'ensemble des acteurs économiques de la mer et notamment les pêcheurs.

Récemment, le gouvernement s'est prononcé en faveur de l'implantation de deux parcs industriels en Méditerranée au large de Port-la-Nouvelle et de Fos-sur-Mer dans un objectif d'accélération des projets.

- Le CESER considère qu'il n'est pas acceptable que les décisions récentes ne tiennent pas compte des conclusions du débat public Éoliennes flottanteS (EOS) mené par la Commission Nationale du Débat Public.
- Le CESER demande que les études environnementales soient menées à bien afin d'augmenter la connaissance des impacts des fermes éoliennes expérimentales en mer avant de débiter la construction des parcs éoliens industriels.
- Le CESER demande que la création d'emplois locaux dans la filière éolienne (construction, entretien, hydrogène vert...) soit une priorité de ce projet, notamment en développant des formations spécifiques.
- Le CESER demande que le développement de l'éolien en mer se fasse en concertation avec l'ensemble des acteurs du monde de la mer et renforce les synergies entre les acteurs économiques, politiques et sociaux (activités portuaires, logistique, pêche, recherche...).

LES PRÉCONISATIONS DU CESER POUR RENFORCER LE POIDS DE L'ÉCONOMIE BLEUE EN OCCITANIE

Structuration des filières de l'économie bleue :

- le CESER Occitanie propose d'instaurer une commission paritaire maritime du Golfe du Lion, qui pourrait dépendre du Parlement de la mer, et qui pourrait renforcer le dialogue social territorial sur le périmètre du Golfe du Lion.
Cette commission pourrait représenter l'ensemble des représentants des activités maritimes afin d'instaurer une synergie entre les acteurs de l'économie bleue.
Son objectif pourrait être de partager la connaissance du marché du travail maritime, améliorer l'adéquation formation-emploi, valoriser les métiers de la mer, informer sur les filières de formation et la féminisation des emplois, instaurer un dialogue permanent avec toutes les parties prenantes.

Activités portuaires

- le CESER préconise de mettre en place une coopération à l'échelle régionale entre les ports de commerce afin d'éviter les concurrences frontales et de rechercher les synergies.
 - Dans ce but, le CESER préconise que la propriété du port de Port-Vendres soit transférée au Conseil régional.
 - Dans un cadre général, le CESER juge indispensable que les industriels et opérateurs investissent dans leurs installations sur le domaine portuaire de façon à ce que leurs investissements y assurent le maintien de leurs activités.
- le CESER préconise de s'appuyer sur les ports pour développer le transport de fret que ce soit sur le rail ou sur la voie fluviale.
- à Sète, la multi modalité entre le port de Sète et le Canal du Rhône devra être développée en engageant les travaux nécessaires à la navigation des péniches d'une capacité de 1800 tonnes.
- à Port-Vendres, une étude visant à évaluer la faisabilité (technique et économique) de la remise en fonctionnement de la liaison ferroviaire entre le port et la gare de Port-Vendres devra être lancée.
- le CESER souhaite que les démarches de verdissement des ports (électrification des quais, développement du photovoltaïque...) soient développées et que les investissements liés puissent être inclus dans le Contrat de Plan État-Région.

Construction navales :

- le CESER souhaite que les entreprises soient encouragées, incitées et accompagnées dans la mise en œuvre de la transition écologique, notamment pour le choix des matériaux utilisés ;
- de même le CESER demande à la Région d'accompagner la mise en œuvre de démarches de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) dans la filière nautique
 - Dans le cadre d'extensions d'entreprises, le CESER préconise qu'une évaluation précise des solutions alternatives puis des impacts environnementaux soit réalisée avant tout projet de mobilisation foncier ;
- le CESER souhaite qu'une filière de déconstruction de bateaux incluant la valorisation des matériaux puisse être développée en Occitanie ;
- le CESER préconise d'encourager l'innovation et de garantir la protection de la propriété intellectuelle notamment pour les industries nautiques ;
- le CESER se réjouit de la mise en œuvre d'une aide financière à l'attention des jeunes pêcheurs professionnels leur permettant d'acquérir des bateaux de pêche pour les petits métiers dans

le cadre d'une installation. Il recommande d'abonder ce fonds autant que nécessaire pour moderniser la flotte de pêche.

Formation

- le CESER préconise, en s'appuyant sur les réussites industrielles majeures, de favoriser la connaissance de ces filières et de ces métiers pour les rendre plus attractifs notamment pour les femmes.
- le CESER souhaite que la formation professionnelle puisse permettre les évolutions professionnelles plus aisées au sein des entreprises, notamment pour les métiers les plus pénibles. Il considère que l'appropriation des technologies nouvelles concourt tant à l'amélioration des conditions de travail qu'à la féminisation de ce type de métiers traditionnellement occupés par des hommes.
 - Dans ce cadre une meilleure adéquation entre les besoins des entreprises et les formations sera recherchée (filières émergentes).
- le CESER demande que puissent être mises en place des formations aux métiers de la mer de manière mutualisée au bénéfice des entreprises de la filière nautisme.
- le CESER souhaite que des modules visant à une meilleure prise en compte de la transition écologique et des questions environnementales soient intégrés dans les différents dispositifs de formation existants.
- le CESER souhaite que les démarches de soutien à l'innovation dans les entreprises tels que l'appel à projet dans le cadre de littoral 21 soient pérennisées voire amplifiées.
- le CESER préconise de poursuivre les travaux de recherche en cours notamment dans le cadre de partenariats avec des laboratoires privés sur des médicaments, agroalimentaire, chimie, cosmétiques...
- le CESER souhaite que des fonds plus élevés soient affectés à la recherche publique en Occitanie et en Méditerranée.

Valorisation des ressources maritimes

Pêche en mer

- le CESER recommande à la Région de renforcer l'accompagnement des pêcheurs :
 - dans la nécessaire transition de la filière vers une pêche durable en Occitanie notamment en appuyant la construction de bateaux plus économes.
 - dans l'apport d'un appui technique à l'ingénierie de projet, de type montage et suivi de demandes de financement, décomptes de subvention accordées, notamment européennes ;
 - en mettant en œuvre un contrat de filière à l'image de celui de la conchyliculture ;
- le CESER encourage la mise en place d'une ou plusieurs fermes aquacoles expérimentales sous réserve d'une évaluation fine des impacts environnementaux.
- le CESER préconise de mettre en place une stratégie partagée avec tous les usagers de la mer pour l'installation de récifs artificiels afin de développer la biomasse dans le golfe du Lion.
- le CESER recommande d'améliorer la connaissance des prises liées à la pêche de loisir. L'impact sur la ressource est aujourd'hui insuffisamment connu.
- le CESER recommande qu'un suivi scientifique puisse être mené sur un plus grand nombre d'espèces afin de mieux connaître la ressource.
- le CESER préconise de poursuivre les travaux de recherche en cours notamment dans le cadre de partenariats avec des laboratoires privés sur des médicaments, agroalimentaire, chimie, cosmétiques... (préconisation Recherche/innovation).

Conchyliculture

- le CESER préconise qu'une aide puisse être apportée aux jeunes dans le cadre d'acquisition de parcs, d'installation ou de reprise d'entreprise.
- le CESER souhaite qu'une meilleure diffusion des productions locales puisse être possible à l'échelle de l'Occitanie et au-delà.
- le CESER préconise de poursuivre et amplifier les travaux en cours pour permettre à la filière de s'adapter au réchauffement climatique.
- le CESER recommande de renforcer le suivi des espèces invasives et d'accompagner les initiatives visant à valoriser cette ressource.
- le CESER préconise de poursuivre les travaux de recherche visant à valoriser les déchets de la filière (économie circulaire, amendements, chimie...).

Production d'énergie en mer

- le CESER considère qu'il n'est pas acceptable que les décisions récentes ne tiennent pas compte des conclusions du débat public EOS mené par la Commission Nationale du Débat Public.
- le CESER demande que les études environnementales soient menées à bien afin d'augmenter la connaissance des impacts des fermes éoliennes expérimentales en mer avant de débiter la construction des parcs éoliens industriels.
- le CESER demande que la création d'emplois locaux dans la filière éolienne (construction, entretien, hydrogène vert...) soit une priorité de ce projet, notamment en développant des formations spécifiques ;
- le CESER demande que le développement de l'éolien en mer se fasse en concertation avec l'ensemble des acteurs du monde de la mer et renforce les synergies entre les acteurs économiques, politiques et sociaux (activités portuaires, logistique, pêche, recherche...).

CONCLUSION

L'Avis sur l'économie bleue sera constitué de deux volets : le présent Avis qui traite des activités maritimes industrielles et des activités liées à l'ensemble la gestion des ressources naturelles. Il sera suivi d'un second volet qui examinera à l'horizon du second semestre 2022 l'économie touristique littorale, la valorisation des produits de la mer, les ports de plaisance, la recomposition spatiale et la rénovation des stations balnéaires...

Ce premier Avis sur l'économie bleue a tenté de mettre en lumière le potentiel des activités maritimes régionales en prenant en compte les évolutions nécessaires liées au réchauffement climatique, à la pollution et à la nécessité impérieuse de protection des milieux et patrimoine marin.

Le contexte international, fortement perturbé (Avis présenté en avril 2022), pourrait impacter directement et durablement certains volets de l'économie bleue. La commission méditerranée du CESER Occitanie estime qu'il n'est pas possible à cette date d'en évaluer avec précision les impacts.

L'économie bleue est essentielle en termes d'emplois et de chiffres d'affaires, en conséquence, il convient de la soutenir et de lui donner les moyens de son développement.

Les préconisations sont multiples et visent à consolider l'ensemble des ressources de la mer et les emplois afférents. Face à un taux de chômage très élevé, en particulier des femmes dans les départements du littoral, il devient essentiel de valoriser les métiers de la mer et les rendre les plus attractifs possible, tout particulièrement auprès de ce public spécifique.

Cette attractivité passe par différentes actions pour une meilleure résilience, mais aussi une meilleure attractivité, de meilleures rémunérations, des formations adaptées aux besoins des professionnels et aux conséquences du réchauffement climatique. La formation « ports propres » proposée aux acteurs des ports est un exemple à suivre.

Les ports d'Occitanie représentent un levier incontestable de l'économie de la mer. Cela passe forcément par une coopération renforcée à l'échelle de la région. Plusieurs entreprises portent des axes de recherche, notamment dans la construction navale. Que ce soit pour la construction des navires et la déconstruction, la valorisation des matériaux. Cela demande des efforts conjoints de la recherche scientifique et des besoins de renforcer les dotations financières pour la recherche publique, qui représente près de 3 000 emplois sur le littoral.

Des solutions d'adaptation au réchauffement climatique sont possibles, comme le développement de récifs artificiels pour protéger le patrimoine marin et faciliter le renouvellement de la ressource halieutique.

Les pêcheurs y sont forcément sensibles et la gestion des usages dans un milieu marin à préserver reste le point focal d'une gestion en bonne intelligence. D'autant que ces usages sont perturbés par l'émergence de la production d'énergie en milieu marin, qui prive d'autant des zones de pêche. Cependant, le développement des énergies marines renouvelables semble indispensable dans le cadre de la transition écologique. Dans le contexte énergétique actuel et à venir, le fait de disposer d'une façade maritime propice aux énergies renouvelables est un atout indéniable pour l'Occitanie.

La mer au cœur de l'économie bleue contribue largement à l'économie de la Région. La commission « Méditerranée » du CESER Occitanie ne peut qu'encourager les politiques publiques à inciter et accompagner l'ensemble des acteurs de l'économie bleue dans la transition écologique, indispensable pour une gestion durable des activités de la mer.

On le voit bien : la mer est un prolongement des activités humaines de la terre. Cela demande un accès à ses nombreuses ressources sous forme de « bien commun ». Préserver la biodiversité marine, protéger le patrimoine marin, adapter nos usages au réchauffement climatique, lutter contre la

pollution, sont sans nul doute les défis d'aujourd'hui et de demain d'une mer qui a connu les affres du développement de la civilisation.

En effet cette belle Méditerranée, berceau de notre civilisation, mer nourricière, notre bien commun, est en grand danger car le degré de sa pollution pourrait en faire à terme une mer morte.

C'est face à cette urgence que les CESERS de l'eurorégion organisent un colloque des 22 pays riverains le 29 septembre à Montpellier pour partager l'urgence de la situation, prendre des initiatives et adopter des solutions communes pour se donner les moyens de la sauver.

ANNEXES

ANNEXES

Annexe 1 : liste des auditions

| <u>Date</u> | <u>Auditionné</u> | <u>Sujet</u> | <u>Partie du rapport</u> |
|-------------|---|---|--------------------------|
| 26/01/21 | Olivier Guiraud DG Société QAIR Marine France – Gruissan-PLN | Développement première ferme d'éoliennes flottantes de PLN | 4 |
| 26/01/21 | Thomas Bordon DA développement énergie marine renouvelable - ENGIE | Projet Eoliennes flottantes du Golfe du lion | 4 |
| 09/02/21 | Zoé Mahé, directrice de projet littoral 21 | Présentation du PITE : innovation, résilience... | général |
| 23/02/21 | Olivier Carmes DG port Sète sud de France | Présentation du port, investissements, verdissement | 1 |
| 09/03/21 | Didier Codorniou | Politique région+focus PLN Bon PPT sur économie bleue | 1 |
| 23/03/21 | Serge Pallares, Pdt fédération française ports de plaisance remplacé par Michel Cavailles, directeur port Camargue et Grau du roi | Plaisance : Chiffres clefs, impact de la filière... | 2 et partie 2 |
| 06/04/21 | Mme Colette Certoux, VP de la Fédération des industries nautiques et M Eric Mabo, DGA en charge de la Méditerranée | Chiffres clefs nautisme + filière industries nautiques | 2 |
| 20/04/21 | Xavier Desmarests DG Grand Large Yachting | Perspective pour le nautisme en Occitanie | 2 |
| 04/05/21 | M Dominique Martinez « Martinez constructions navales » | Chantier naval pour bateaux de pêche, commandes en baisse | 2 |
| 18/05/21 | Jean Guy Majourel 1 ^{er} VP Sète aggro, délégué au développement économique | Objectif : Sète, pôle de croissance bleue. | Général |
| 18/05/21 | M Sylvain Pellegrin Directeur Lycée de la Mer à Sète | Chiffres clefs du Lycée, perspectives de développement | 2 |
| 01/06/21 | Esther Emmanuelli – CPIE Bassin de Thau | Démarche ports propres | 1 |
| | Anne Sophie Cassan, déléguée générale union villes portuaires | Pôle mer et Méditerranée | 1 |
| 15/06/21 | Jifmar, pour une économie bleue soutenable en | Armateur pour infrastructures marines (flotteurs éoliennes) | 4 |
| 31/08/21 | Patrice Laffont, président conseil Régional conchyliculture | Contrat de filière... | 3 |

| | | | |
|------------------------|--|---|----------|
| 14/09/21 | Entreprise CATANA | Grands catamarans de croisière Chiffres clefs, difficultés | 2 |
| 12/10/21 | Port de Sète, Géraldine Lamy responsable qualité/environnement | Activité portuaire de Sète et actions DD du port | 1 |
| 26/10/21 | Bertrand Wendling Directeur SATHOAN | Pêche | 3 |
| 08/11/2021 | Sylvie Michel et Jean Guy Amat | Tourisme - Campings | Partie 2 |
| 06/12/21 | Sylvain PIOCH – Gauthier Fleury | Récifs artificiels, sculpture sous-marine | 3 |
| 04/01/22 | Société yuyo et Ventosol - | Innovation | 2 |
| 18/01/22 | IFREMER Ecoceans | Recherche Restauration écologique | |
| 1 ^{er} /02/22 | Alex Lalljee – Central winfsurf Eric Delmas - Rederis | Loisirs touristiques : plongée et club de voile | Partie 2 |
| 15/02/22 | Madame Baills OT Perpignan M Berto, CRT | | Partie 2 |

LISTE DES ABRÉVIATIONS

LISTE DES ABRÉVIATIONS

| | |
|--------|---|
| ADEME | Agence de la transition écologique (ex – Agence de l’environnement et de la maîtrise de l’énergie) |
| APER | Association pour une plaisance écoresponsable |
| CCI | Chambre de Commerce et d’Industrie |
| CDC | Caisse des dépôts et consignations |
| CNDP | Commission nationale du débat public |
| CNR | Compagnie nationale du Rhône |
| CPER | Contrat de plan état region |
| CPIE | Centre permanente d’initiation à l’environnement |
| CRCM | Comité régional de conchyliculture de Méditerranée |
| CRPMEM | Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins |
| DREAL | Direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement |
| DSP | Délégation de service public |
| EOS | ÉOLIennes flottanteS |
| EPCI | Etablissement public de coopération intercommunale |
| EPR | Etablissement public régional |
| ESAN | Elaboration des statistiques annuelles d’entreprises |
| FEAMPA | Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l’aquaculture |
| GIEC | Groupement d’experts intergouvernemental sur l’ évolution du climat |
| INSEE | Institut national de la statistique et des études économiques |

| | |
|-------|---|
| OOB | Observatoire océanographique de Banyuls-sur-Mer |
| R&D | Recherche et développement |
| SEMOP | Société d'économie mixte à opération unique |
| SIQO | Signe d'identification de qualité et d'origine |
| SMEL | Synergie, mer et littoral |
| TPE | Très petites entreprises |
| UIMM | Union des industries et métiers de la métallurgie |
| UVPO | Union des villes portuaires d'Occitanie |

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{ER} COLLÈGE

Monsieur **Philippe MAYDAT**

2^{ème} COLLÈGE

Madame **Madame Anne-Rose LE VAN**

Pour les groupes **CGT, Solidaires et FSU**

Monsieur **Bruno LAFAGE**

Pour **Le groupe CFDT**

Monsieur **Gilbert FOUILHE**

Pour **Le groupe FO**

Suffrages exprimés : 151

Pour : 150

Contre : -

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : -

AVIS ADOPTÉ

Intervention de Monsieur Philippe MAYDAT
Pour le 1^{er} COLLEGE

Monsieur le 1^{er} Vice-président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Notre collègue Xavier PÉTRACHI nous a immergés, si je peux me permettre, dans un monde à part entière, d'une grande diversité et non moins grande complexité. Le 1^{er} Collège salue ses capacités d'écoute et son esprit de synthèse qui ont conduit la Commission « Méditerranée - Littoral - Relations internationales » à produire un avis bien équilibré. Bien évidemment, la connaissance encyclopédique sur la mer du Président Marc CHEVALLIER ainsi que l'assiduité des membres de la commission ont justement permis cet équilibre.

L'ampleur du sujet a conduit la Commission à traiter l'économie bleue en deux volets. C'est pour cette raison que le tourisme n'est pas traité dans cet avis, avec le souci permanent de condenser les informations tirées des nombreuses auditions et les préconisations qui en ont découlé. La soixantaine de pages de l'avis que la Commission a produit est très dense.

Face à cette ampleur, je vais donc me contenter d'appuyer quelques préconisations que les membres du 1^{er} Collège ont particulièrement à cœur.

Nos ports de commerce sont des atouts indéniables pour la région. Il ne faut surtout pas qu'ils se trouvent en situation de concurrence, cela les conduirait immédiatement à une cannibalisation, mais il faut qu'ils aient des activités complémentaires. Xavier nous l'a bien exposé.

Les liaisons directes avec les réseaux ferroviaires ou même fluviaux, quand cela est possible, sont une solution évidente face aux problèmes environnementaux et face à une hausse inexorable des carburants. C'est l'actualité, mais je crois que cela perdurera aussi sur le long terme, nous n'y couperons pas, même si les choses finissent par s'arranger un jour.

Inciter les opérateurs privés à investir dans les installations portuaires sera un gage de pérennité pour nos ports. Effectivement, une entreprise qui a de l'argent immobilisé sur le port aura plus facilement tendance à vouloir s'installer durablement.

L'activité de notre construction navale, notamment pour la plaisance, est admirable. Solidement ancrée, là je suis désolé, mais je me suis permis à nouveau un mauvais jeu de mots, sur le marché international grâce à de nombreuses innovations, jusque parfois dans le choix de nouveaux matériaux moins polluants utilisés dans la construction des bateaux. On parle de toile de lin, par exemple, qui remplacerait certains plastiques.

Une réflexion devra être engagée très rapidement afin de trouver des solutions pour proposer de l'espace foncier adapté lorsque ces entreprises de construction navale auront besoin de se développer. Les grands espaces disponibles sur le littoral ne sont vraiment pas nombreux.

La réussite du nautisme et de la construction nautique ne pourra devenir excellence que si et seulement si une formation professionnelle adaptée est dispensée.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation de la pêche en mer et le 1^{er} Collège m'a demandé d'appuyer un petit peu ce problème. Je voudrais mettre un préalable : dans la Commission 6 en côtoyant Bernard PEREZ, nous nous retrouvons tous dans la situation où tous les membres de la commission sont ou patrons pêcheurs ou matelots sur un bateau. Nous sommes vraiment sensibles à ce problème.

Les chalutiers, en particulier, traversent à la fois une crise structurelle et conjoncturelle ; d'un côté par la raréfaction des ressources et une diminution du nombre de jours de pêche autorisés, et d'un autre côté par la flambée des prix du carburant. Une consommation de près de 200 litres à l'heure de carburant n'est pas rare sur un chalutier, donc je vous laisse imaginer le coût que ça peut avoir par rapport à ce qu'une pêche peut amener à la criée.

La durabilité de ce procédé de pêche est aujourd'hui remise en question par la quasi-impossibilité de la sélection des prises pour les chaluts. Mais seule la catégorie des chalutiers, et Xavier nous l'a bien dit tout à l'heure, est pour l'instant en mesure de maintenir les criées. C'est un problème sur lequel le Collège 1 a été particulièrement sensible parce que là, c'est carrément la filière qui est en danger si jamais les chalutiers disparaissent.

Un accompagnement renforcé de la part de la Région sera nécessaire. Je ne parle pas de l'aide pour les jeunes pêcheurs qui achèteraient un bateau de moins de 18 mètres pour une pêche durable, mais un accompagnement des chalutiers est nécessaire pour pouvoir se maintenir et surtout arriver à sauver la cinquantaine de bateaux qui restent aujourd'hui et les maintenir en attendant qu'on ait trouvé de nouvelles solutions pour la pêche qui viendront peut-être sur les bateaux eux-mêmes. Des voies ont été ouvertes sur des navires qui sont moins énergivores, plus rapides, notamment avec l'adjonction de foils dessus, ce qui leur permet de se déplacer d'une zone de pêche à une autre avec beaucoup moins d'énergie ou par des systèmes de pêche, nous l'avons vu lors d'une audition, je crois que c'est Ifremer qui commence à avoir de nouveaux types de filets qui vont pouvoir changer la donne.

En aucun cas, nous ne pouvons abandonner cette cinquantaine de chalutiers à leur propre sort en attendant qu'ils disparaissent. Il y aura peut-être des solutions, donc nous demandons à la Région de vraiment pousser en avant. Nous avons appelé ça lors de l'avis sur la pêche « le chalutier du futur », mais ce ne sera peut-être pas un chalutier, ce sera peut-être un autre bateau, mais il faut partir dans ce sens-là.

Nous voudrions aussi qu'il y ait un accompagnement administratif pour les pêcheurs, notamment au niveau de la constitution des dossiers, un peu comme par exemple les Chambres d'agriculture, j'en parle puisque je suis paysan. Les Chambres d'agriculture accompagnent les agriculteurs lorsqu'ils construisent leur dossier PAC. Un appui technique pour les dossiers pour les pêcheurs serait vraiment nécessaire.

Enfin, sur la pêche, la Commission 6 aimerait, le 1^{er} Collège y a été très sensible, que l'impact sur la pêche de loisir puisse être évalué par un système de comptage des prises.

Dans le domaine de la conchyliculture, une aide aux jeunes devrait être apportée, et au Collège 1 nous y avons été particulièrement sensibles, devant l'abandon de certains parcs. Une aide pour les jeunes un peu comme les jeunes pêcheurs ou les jeunes agriculteurs puisque les conchyliculteurs sont un petit peu à cheval entre le monde agricole et le monde de la mer. Une aide devrait être apportée aux jeunes conchyliculteurs pour l'acquisition de parcs d'installation ou de reprises d'entreprises.

La production est presque exclusivement consommée sur place, comme nous l'a dit Xavier tout à l'heure, je reviens dessus, alors qu'elle mériterait de rayonner au moins sur toute l'Occitanie et pourquoi pas dans un second temps au-delà.

Cette filière est particulièrement vulnérable face au réchauffement climatique. Les recherches et travaux déjà commencés pour sécuriser la production doivent être absolument poursuivis et amplifiés.

Enfin, les déchets produits par cette filière doivent être mieux valorisés : depuis les aliments pour la volaille, ça peut rentrer dedans, jusqu'aux matériaux de construction en passant par certains amendements pour l'agriculture.

J'ai gardé pour la fin la production d'énergie éolienne au large, j'ai dit éolien au large en français pour ne pas me faire gronder par Geneviève TAPIÉ qui dit qu'il faut parler français. Ce sont les éoliennes « offshore ». Si dès le départ les projets sont engagés d'une manière acceptable pour tous, la guerre en Ukraine a précipité les réalisations des projets, cela se comprend devant le manque de fourniture en énergie que nous avons. Deux fermes-pilotes étaient prévues pour pouvoir évaluer les conséquences dans tous les domaines.

Si un prix de rachat de l'électricité produite à 240 € le mégawatt heure, relativement élevé, pour vous donner une idée c'est 0,24 € le kilowattheure alors que nous, particuliers, nous achetons le kilowattheure à 0,17 €, était acceptable justement pour pouvoir faire ces recherches et pour pouvoir évaluer tous les impacts à corriger, nous nous trouvons dans la situation d'un départ vers l'inconnu. Notre Premier ministre a dit qu'il fallait absolument passer à la phase industrielle immédiatement. Si nous comprenons la fin, nous pouvons parfois regretter un peu les moyens parce que les fermes éoliennes à échelle industrielle seront installées avant que nous ayons tous les éléments pour avoir les impacts de l'éolien.

Tout ce que nous pouvons espérer, c'est que ça se passe bien et c'est vrai que le but d'arriver à rendre la région Occitanie une région à énergie positive est tout à fait louable et personne ne le contredira. Une autonomie énergétique est une source de sécurité à long terme.

Vu que notre Premier ministre a donné le top départ très rapidement, nous pouvons comprendre les raisons, mais nous pouvons regretter que les études n'aient pas pu être menées à bien comme elles auraient dû être menées, grâce à ces deux fermes éoliennes pilotes qui auraient pu nous donner tous les éléments.

Nous ne pouvons qu'espérer que l'impact de ces deux grandes fermes, ces deux grands parcs sur la Méditerranée, ne perturbera pas de façon rédhibitoire la pêche en mer, le transport maritime, le nautisme, le tourisme, la faune et la flore et la population.

Notre président, Serge CRABIÉ a consulté le 1^{er} Collège, l'avis a reçu un accueil très favorable. Il a été jugé pertinent et bien équilibré.

Donc, le 1^{er} Collège votera ce premier volet de l'avis « Pour une économie bleue soutenable en Occitanie » favorablement.

Je vous remercie.

Intervention de Madame Anne-Rose LE VAN
Pour les groupes CGT, Solidaires et FSU

Monsieur le représentant-e du Conseil Régional,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseiller-e-s, Chers Collègues,

Les organisations CGT, Solidaires et FSU tiennent à remercier toutes celles et ceux qui ont participé à l'élaboration de cet avis qui a été rédigé dans des conditions particulières mais où chacun a fait des efforts pour que cela ne se ressente pas sur la qualité du travail.

Tout d'abord Mme Véronique PAPA, secrétaire de la Commission 6 qui a effectué son travail avec régularité et qualité, quelles qu'aient été les conditions. Mme Elena TERRAZZONI à qui nous souhaitons une bonne retraite. M. Julien RIOU qui est arrivé dans cette équipe et s'est rapidement adapté au sujet. M. Marc CHEVALLIER qui a tenu la barre de la Commission. Et enfin M. Xavier PETRACHI qui a accepté d'être rapporteur.

Cet avis est une première partie où sont traités uniquement les sujets ayant traités aux ports de commerce, construction navale, pêche et conchyliculture, énergie éolienne en mer. La totalité du travail sera à analyser lorsque la seconde partie sera rédigée. Mais d'ores et déjà des besoins et des enjeux spécifiques sont ressortis de ce rapport grâce à la qualité des audits et du travail de la Commission.

Concernant la gouvernance et le développement des ports : la CGT, Solidaires et la FSU partagent le principe de mise en place d'une coopération à l'échelle régionale afin d'éviter des concurrences et de rechercher des synergies. Dans ce cadre nous estimons comme la Commission que la Région est l'opérateur le mieux placé pour répondre à l'appel d'offres de délégation de service public concernant Port-Vendres.

La CGT, Solidaires et la FSU rappellent aussi que le fait que la Région ait confié la concession de Port-la-Nouvelle à un opérateur société d'économie mixte à l'actionnariat majoritairement privé lui semble une erreur stratégique, et elles espèrent que celle-ci durera le moins longtemps possible.

Les organisations CGT, Solidaires et FSU considèrent que l'engagement des ports dans le cadre des énergies renouvelables et de la production d'hydrogène vert est un tournant intéressant et dont on verra sur le moyen et le long terme si cette activité innovante est rentable et créatrice d'emplois tout en étant respectueuse du milieu naturel. Globalement le verdissement de l'activité portuaire est attendu par les riverains et les utilisateurs mais ce sont aussi des filières d'avenir qui généreront les emplois de demain.

Dans ce cadre le développement du fret à une échelle intermodale est essentiel pour pouvoir réduire la production de gaz à effet de serre.

Cet avis du CESER cerne bien les enjeux de la filière de construction navale : avec des besoins d'accompagnements et d'agrandissements et aussi des besoins de formations et de recherche.

Concernant la pêche et l'aquaculture, cet avis brosse bien les enjeux dans le domaine. Nous souhaitons pointer le besoin essentiel d'améliorer le suivi scientifique des espèces et pour cela que les financements dans ce domaine soient augmentés. Et rappeler l'importance de développer des bateaux de pêche plus économes au niveau énergétiques afin de pouvoir conserver une filière pêche

au large et notamment des chalutiers qui soient rentables. C'est non seulement une question d'emploi mais aussi d'autonomie alimentaire.

Concernant la conchyliculture : CGT-Solidaires-FSU souhaitent renforcer l'avis sur les besoins d'accompagnement pour pérenniser la filière qui est un phare économique pour la Région et même à l'échelle nationale mais qui va beaucoup souffrir du changement climatique, vu la fragilité de la filière.

Pour la production d'énergie en mer : CGT-Solidaires-FSU partagent les recommandations de cet avis sur le besoin d'accompagner les fermes éoliennes expérimentales, ainsi que la production d'hydrogène vert et d'attendre de pouvoir mesurer leurs impacts avant d'engager la Région dans les fermes commerciales. Nous espérons que les retards sur la filière perdureront pour laisser le temps aux fermes expérimentales de montrer leurs résultats.

Il est essentiel de mettre l'accent sur la concertation, de prioriser les emplois locaux car cette filière si elle tient ses promesses au niveau de la production et du respect de l'environnement (mais nous attendons que les projets expérimentaux le prouvent) pourrait être un champ d'avenir très intéressant pour la Région qui est très bien placé en termes de quantité et de qualité du vent.

La CGT, Solidaires et la FSU partagent pleinement la préconisation de cet avis concernant la création d'une commission paritaire maritime du Golfe du Lion.

En conclusion, nous avons pu noter l'appropriation des enjeux de l'économie littorale par tous les membres de la Commission et nous l'espérons tous les membres du CESER, qu'ils et elles habitent proche ou non de la Méditerranée. Le littoral est essentiel à différentes échelles naturelles, économiques, humaines et cet avis montre bien son impact dans les domaines traités.

Les organisations CGT, Solidaires et FSU voteront donc cet avis.

Intervention de Monsieur Bruno LAFAGE
Pour le groupe CFDT

Monsieur le 1^{er} Vice-président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

L'avis présenté aujourd'hui sous l'intitulé « Pour une économie bleue soutenable en Occitanie » constitue le premier volet d'un travail du CESER sur l'économie bleue définie dès l'introduction comme l'ensemble des activités économiques et sociales ayant un rapport direct avec la mer. Ce premier volet se concentre sur les activités maritimes industrielles, les formations, ainsi que sur les activités liées à la gestion des ressources naturelles.

Il aborde des activités très diverses, tant par leur objet que par leur importance, en proposant toutefois une méthodologie commune et très organisée qui part d'une « carte d'identité » de chaque activité (objet, nombre d'entreprises, nombre d'emplois, chiffre d'affaire), pour l'examiner ensuite au regard de ses dynamiques, de ses interrogations, de ses innovations et de son rapport aux questions environnementales. À la fin de chaque grand secteur d'activité, une synthèse est réalisée assortie des préconisations du CESER. Celles-ci sont reprises à la fin de l'avis. Cette manière de construire l'avis aide à la lecture et au cheminement de l'avis qui apparaît par conséquent très clair.

Cet avis s'inscrit dans la poursuite de la réflexion portée par les avis précédemment élaborés par la Commission 6 et en particulier les avis sur la stratégie portuaire en Occitanie, sur la pêche en Méditerranée, sur l'évolution du trait de côte et sur la pollution par les plastiques.

Il rappelle le contexte territorial du littoral d'Occitanie marqué par un chômage élevé et une fragilité environnementale qui invite à la recomposition spatiale du littoral. Il ne perd jamais le fil de ses objectifs et notamment celui d'assumer pleinement la perspective de « durabilité » de l'économie bleue en Occitanie. Ce n'était pas simple a priori car cette durabilité interroge parfois l'héritage, certaines activités entant en pleine interrogation ou en transition, mais l'avis montre aussi que cette perspective est porteuse d'un destin très positif qui s'appuie sur des initiatives déjà bien présentes et sur des perspectives bien identifiées. C'est particulièrement le cas de nos ports où les initiatives sont nombreuses et où la multimodalité donne de belles perspectives. En effet, l'avis accorde une place importante aux expérimentations, aux initiatives des deux dernières années, à la recherche ainsi qu'à la nécessité d'évaluer les impacts environnementaux des activités récentes.

Il ne tombe ni dans un excès de prudence ni dans un excès d'optimisme. La manière d'aborder l'un des grands sujets d'aménagement, celui de l'éolien flottant, est particulièrement équilibré et montre notre capacité collective à porter des préconisations claires en faisant état des arguments du débat public, en préconisant la concertation entre acteurs et en insistant sur la nécessaire évaluation de la phase expérimentale des 2 projets prévus, quitte à contredire les prises de positions politiques nationales les plus récentes.

Dans cet avis, nous avons particulièrement apprécié les préconisations sur la gouvernance qui insistent sur le dialogue social. Nous apprécions tout autant les préconisations de soutien à l'innovation, à la recherche et l'attention portée aux jeunes et à la nécessaire féminisation d'un certain nombre de métiers.

La CFDT votera l'avis.

Nous saluons et remercions chaleureusement le travail de Xavier PETRACHI, rapporteur de l'avis, celui de Marc CHEVALIER, Président de la Commission Méditerranée, celui Véronique PAPA, secrétaire et bien entendu celui de Julien RIOU chargé de mission de la Commission 6 du CESER Occitanie.

Intervention de Monsieur Gilbert FOUILHE

Pour le groupe FO

Monsieur le Premier Vice-président,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

À Force Ouvrière, pour commencer sans ambages, nous voterons l'avis sur « une économie bleue soutenable en Occitanie ».

Cette première partie porte sur les ports de commerce, la construction navale, la pêche, la conchyliculture et l'énergie éolienne en mer.

Nous adhérons à toutes les préconisations qui sont formulées par la Commission. Nous avons eu un grand plaisir à travailler avec tous les membres de la Commission, animée remarquablement par Marc CHEVALLIER. Nous remercions Xavier PÉTRACHI et Julien RIOU qui a su reprendre la tâche de chargé de mission. Nous n'oublions pas Véronique PAPA qui travaille très bien dans cette commission, malgré sa situation qui est peut-être inconfortable.

Toutefois, au-delà de cette acceptation, nous espérons qu'un travail sérieux sur la conception d'un bateau de pêche mieux adapté au contexte actuel et moins gourmand en énergie fossile pourra voir enfin le jour. Nous comprenons qu'il y ait une limitation des jours de pêche afin de laisser la ressource se reconstituer, comme ce fut le cas pour le thon rouge. Cependant, nous ne devons pas laisser disparaître cette activité, car les criées et la chaîne économique dépendent exclusivement des chalutiers. Les criées du Grau-du-Roi, Sète, Agde et Port-la-Nouvelle doivent perdurer pour que l'emploi perdure.

Sur les ports, d'abord Port-la-Nouvelle avec 1,8 million de tonnes et son activité autour des céréales et des produits pétroliers n'entre pas en concurrence avec Sète. Demain, avec la gestion du port confiée à la SEMOP dont le capital est détenu à 51 % par le consortium belge Nou Vela, nous avons des doutes sur cette complémentarité et nous ne voudrions pas que cela se transforme en concurrence. Nous aurions souhaité que l'orientation commerciale soit préalablement définie.

Pour Sète, la multimodalité est une très bonne chose. Cependant, le canal du Rhône à Sète et sa mise aux normes ne doit pas être oublié. L'objectif de 500 000 tonnes par an doit être une priorité pour ce qui est de la construction navale.

J'ai oublié un point, pour ce qui est de la construction navale des possibilités d'extension des zones industrielles doivent être envisagées. Si le littoral offre des possibilités limitées, les abords des fleuves permettent d'autres possibilités à envisager.

Là encore sur la construction navale, le niveau de salaires et donc les difficultés de recrutement dans certaines entreprises sont peut-être liés. Et là aussi, même si ça ne dépend pas de la Région, cela dépend bien sûr des entreprises, c'est un des points que l'on souhaitait mettre en exergue.

La pisciculture doit être développée en profitant des zones des parcs éoliens.

Pour ce qui est de la conchyliculture, des aides doivent être octroyées pour faire en sorte que de jeunes conchyliculteurs puissent remettre en activité les tables abandonnées.

Pour conclure le débat autour de la recomposition spatiale, celui-ci aura bien lieu lors du deuxième versant de l'avis.

Je rappelle que Force Ouvrière votera l'avis.